

PLEIN AIR *et culture*

LE CAMPING ASSOCIATIF

N° 301 HIVER 2019



P. DEUBELBEZS 2018

15

FORMATION PSC1
ET LUTTE CONTRE
LES INCENDIES

19

LES JEUNES DU GCU
DE CABASSON
SE MOBILISENT
POUR PRÉSERVER
LEUR PLANÈTE

30

LES TARIFS 2019



La revue trimestrielle du GCU a été créée en 1938 par Maurice Fonvieille, mort pour la liberté.

Association laïque dite « groupement des campeurs universitaires de France », le GCU regroupe principalement des membres de l'enseignement public, de la culture et de la recherche, sans distinction d'opinions politiques, syndicales ou philosophiques.

72 boulevard de Courcelles - 75017 Paris
Tél. : 01 47 63 98 63
www.gcu.asso.fr - gcu@gcu.asso.fr

Directeur de la publication : Michel Lalauze
Rédacteur en chef : Nicolaas van der Toorn
Coordination : Laurence Tramaux
Illustration couverture : Patrick Deubelbeiss
BD : Patrick Deubelbeiss et Laurence Tramaux
www.patrickdeubelbeiss.com
Conception et réalisation graphiques :
Olivier Fer
Impression : Imprimerie Vincent

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019 - ISSN n° 1776-6877
Ce numéro a été tiré à 24 500 exemplaires
Cette revue sera diffusée largement au-delà de nos adhérents.

Anciens présidents :
Albert Taste (1937-1957)
Maurice Fusibet (1957-1968)
Jacques Beck (1968-1986)
Hubert Roverc'h (1986-2000)
Jean-Louis Chevalier (2000-2012)
Président d'honneur :
Jean-Louis Chevalier
Vice-président d'honneur :
Maurice Paire
Membre d'honneur :
Pierre Millet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Claire Bazin
Vice-présidents : Didier Bonnaire, Alain Cosme
Secrétaire général : Michel Tendron
Trésorier : Dominique Birman
Autres membres du bureau :
Patrick Dubois, Michel Lalauze, Pascal Richy
Autres membres du CA : Christian Boulounaud, Ludovic Broussaud, Alain Chartier, Yannick Dereep, Denis Dvorsak, Jean-Michel Elhorga, Gérard Lefèvre, Jean-Yves Maudoigt, Jacqueline Serin-Tinon, Nicolaas van der Toorn

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL



4 INFOS

- Les réservations des emplacements avant ouverture du site
- L' « espace adhérents »... qu'es aquo ?
- Mesures de températures
- Le saviez-vous ?
- Questions / Réponses
- Salon VDL
- Le GCU sur Facebook
- Le GCU aux rencontres REPAS
- Retour sur les conflits 2018
- La foire annuelle de Lessay
- Rentrée des stagiaires ESPE à l'Agora de Bonneville



8 ADMINISTRATION : COMPTE RENDU CA

- Activités du conseil d'administration d'octobre 2018



10 LA VIE DE L'ASSOCIATION

- Rassemblement national
- Antennes territoriales



14 TÉMOIGNAGES



15 ÉCHOS DES TERRAINS



21 LA VIE DE L'ASSOCIATION

- Rassemblement des retraités



22 INFOS

- Modifications des consignes de fonctionnement pour 2019



27 GCU ET PRÉVENTION MAIF



28 INFOS

- Où et comment réserver en 2019 ?
- Périodes d'ouverture et tarifs



34 LE CARNET DU GCU : LES PETITES ANNONCES



35 PHOTOS INSOLITES

PREPARONS LES REVUES À VENIR

Les articles et les photos doivent parvenir au secrétariat du GCU
AVANT LE 8 MARS 2019 POUR LA REVUE ÉTÉ 2019



2018 : une rétrospective



Saluons les délégués et tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour que chacun profite pleinement de son séjour sur les terrains du GCU. Cette saison particulièrement ensoleillée a été marquée par les fêtes improvisées par les campeurs pour la victoire de l'Équipe de France.

La réussite de la saison est néanmoins modérée par une baisse de fréquentation des emplacements limitée à 4 % par rapport à 2017, à l'image des constatations des professionnels sur l'ensemble du territoire. La fréquentation des locatifs quant à elle a augmenté de 5 %, à offre constante.

Selon les professionnels du tourisme, cette baisse pourrait s'expliquer par l'été caniculaire qui a suivi un printemps pluvieux ou encore par l'effet coupe du monde qui a eu un impact en début de saison. Le GCU ne peut confirmer cette impression, faute d'indicateurs précis.

Nous constatons plutôt un changement dans les pratiques du camping GCU. Les adhérents campent moins longtemps pendant la saison. Alors que nos anciens passaient tout l'été sur nos terrains, la nouvelle génération organise ses « vacances GCU » vers moins de destinations avec une amplitude nettement plus courte. La réduction des vacances scolaires a eu pour effet de limiter la période de très haute fréquentation à 4 ou 5 semaines. En analysant nos statistiques des 5 dernières années, nous remarquons que nous avons "perdu" une semaine de haute saison en août. En remontant à 10 ans, nous observons le même phénomène pour la première semaine de juillet.

Ce que nous constatons, également, ce sont les effets délétères de l'augmentation du coût de la vie. Les Français hésitent de plus en plus à partir en vacances et loin. Nous remarquons comme les professionnels du tourisme que les Français choisissent des destinations plus proches de leur domicile. Ils cherchent à limiter les frais de péage et de carburant, à échapper aux prix abusivement élevés sur la Côte d'Azur, etc. Les adhérents du GCU ne font pas exception. Nos terrains de la Méditerranée connaissent une baisse plus rapide que la moyenne générale alors que la Bretagne redevient une destination appréciée.

Dans ce contexte, le modèle associatif et participatif du GCU est un atout. Nous nous inscrivons dans l'économie sociale et solidaire, un des rares secteurs en pleine croissance et générateurs d'emplois. Par ailleurs, aux côtés de l'UNAT (association de promotion du tourisme social et solidaire) et de l'UNAPAREL (syndicat professionnel), nous défendons notre pratique du « camping autrement ». Nous soutenons la campagne du droit aux vacances pour tous. Nous luttons pour la suppression de la taxe de séjour forfaitaire. Nous surveillons le nouveau projet d'évolution de la taxe foncière. Nous défendons la pérennité des chèques vacances, cible du gouvernement actuel. Nous protégeons les contrats des saisonniers... Ainsi nous sommes acteurs dans la défense des intérêts du GCU et des campeurs.

Pour l'avenir, ne faudrait-il pas accroître raisonnablement le parc de nos locatifs qui rencontrent un réel succès ? Ne faudrait-il pas également se doter d'une politique de gestion et de promotion plus incisive pour développer le camping hors saison ?

Nous devons aussi répondre aux souhaits des adhérents de rénover et d'améliorer notre patrimoine. Or dans ce domaine, l'augmentation des coûts des travaux ainsi que le durcissement et la multiplication des normes et réglementations pèsent sur nous. Afin d'agir au service de notre patrimoine commun, le GCU doit réévaluer légèrement ses tarifs. Le soutien et la participation de tous seront donc plus que jamais indispensables.

Enfin, qu'il soit ouvert pour une seule famille ou une centaine, un terrain supporte les mêmes frais fixes. Une solution à court terme pour répartir nos dépenses est donc d'augmenter le nombre d'adhérents afin d'accroître le nombre de nuitées. Pour cela, mobilisons-nous et œuvrons tout au long de l'année pour promouvoir le GCU !

L' "ESPACE ADHÉRENTS"... QU'ES AQUO ?

The screenshot shows the GCU website's homepage with a banner reading "LE CAMPING ASSOCIATIF" and "Vivez le camping autrement avec le GCU". Below the banner are links for "TERRAINS", "RÉSERVATIONS ET TARIFS", "ACTIVITÉS", and "VIE DE L'ASSOCIATION". The main content area is titled "Espace adhérents" and includes buttons for "ADHÉRER AU GCU", "Accueil", "Créer votre compte", "Se connecter", and "Demander un nouveau mot de passe". A note below the buttons states: "Pour profiter du module adhérent du GCU, il vous faut tout d'abord créer votre compte en cliquant sur "créer un compte", ci-dessous. Pour pouvoir créer votre compte (attention, un seul par famille, identifié par le n° d'adhérent principal A1), vous devez OBLIGATOIREMENT avoir communiqué une adresse e-mail valide au GCU (l'adresse e-mail servira en effet à vous communiquer les informations relatives à la création de votre mot de passe, nécessaire pour vous connecter à votre espace). Vous pouvez communiquer une adresse e-mail au secrétariat du GCU en envoyant un e-mail à l'adresse gcu@gcu.asso.fr. Votre numéro d'adhérent :".

Si vous êtes habitué des réservations d'emplacements (courant mars chaque année), c'est maintenant un outil que vous avez appris à connaître depuis 3 ans ! Mais il apparaît que de nombreux campeurs ne connaissent pas (ou connaissent mal) l'Espace adhérents dont pourtant chacun peut disposer.

Cet espace numérique, qui a un accès individuel et privatif via Internet, vous permet de :

- télécharger le guide des terrains (qui n'est plus édité en attendant une prochaine nouvelle version) ;
- obtenir le code d'accès des boîtes à clé des terrains ⁽¹⁾ ;
- payer en ligne ses réservations de locatif ou de caravaneige ⁽²⁾ ;
- réserver un emplacement de camping pour la haute saison.

Pour profiter du module adhérent du GCU, il vous faut tout d'abord créer votre compte ⁽³⁾ en cliquant sur « créer un compte ». Pour pouvoir réaliser cette opération, vous devez obligatoirement avoir communiqué une adresse e-mail valide au GCU ⁽⁴⁾. Celle-ci servira à vous communiquer les informations relatives à la création de votre mot de passe, nécessaire pour vous connecter à votre espace.

⁽¹⁾ Depuis cette saison, chaque terrain dispose d'une boîte à clé codée qui vous permet d'entrer quand vous êtes le premier ou seul occupant.

⁽²⁾ Paiement possible par carte bancaire ou prélèvement automatique.

Opter pour le prélèvement automatique, rien de plus simple : téléchargez le « Mandat de prélèvement SEPA » (menu « Documents et vidéos à télécharger » et retournez-le complété au GCU).

⁽³⁾ Attention, un seul compte par famille identifié par le n° d'adhérent principal (***** A1) est possible.

⁽⁴⁾ Vous pouvez communiquer une adresse e-mail au secrétariat du GCU en envoyant un e-mail à l'adresse gcu@gcu.asso.fr.



LES RESERVATIONS DES EMPLACEMENTS AVANT OUVERTURE DU SITE

Lors de votre connexion sur le site Internet pour réserver un emplacement, il est possible que dès l'ouverture de la période de réservation, vous constatiez que certains emplacements ou locatifs ne soient pas disponibles. La raison est bien simple, ce sont soit des emplacements destinés à nos salariés saisonniers, soit des emplacements réservés par des adhérents qui assurent la fonction de délégué de terrain, correspondant territorial ou administrateur, tous des bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour satisfaire au mieux les campeurs pendant leur séjour. Ce n'est pas un privilège accordé ni une faveur, mais une reconnaissance du travail effectué bénévolement pour faire vivre notre groupement.

MESURES DE TEMPÉRATURES



Depuis la saison 2018, chacun de nos terrains a été doté d'un thermomètre électronique.

Cet équipement est destiné à réaliser une surveillance de la température de l'eau chaude dans les blocs sanitaires.

Il s'agit d'une obligation réglementaire visant à s'assurer du bon fonctionnement des chauffe-eau dans le cadre, d'une part, de la prévention du risque de développement de légionnelles dans l'eau chaude et, d'autre part, de la maîtrise du risque de brûlure accidentelle.

Les résultats des relevés de températures doivent être consignés dans le Registre de Sécurité.

La bonne application de la réglementation est régulièrement vérifiée par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Ce fut notamment le cas en Savoie, pour notre terrain d'Aiguebellette, où grâce au bon respect des consignes de la part des campeurs, nous avons pu transmettre à l'ARS de Savoie une copie de nos relevés de températures, justifiant ainsi de la bonne application des dispositions réglementaires auxquelles nous sommes soumis.

Un grand merci aux campeurs qui se sont investis dans l'intérêt du GCU.

La réalisation de ces contrôles nécessite encore d'être appropriée sur l'ensemble de nos terrains, quelle que soit leur fréquentation.

Ces mesures viennent en complément des analyses légionnelles que nous réalisons depuis de nombreuses années déjà, sur l'ensemble de nos terrains.

ZOOM SUR NOS TERRAINS

Décision du CA d'interdire les adhésions temporaires sur les terrains d'AUVERS-SUR-OISE et de CANNES.



LE GCU, c'est 93 TERRAINS DE CAMPING

Trois quarts des nuitées (et donc des recettes) sont réalisés sur seulement un tiers des terrains !

En effet, 25% du nombre de nuitées de la saison 2018 sont réalisés sur 6 terrains (Bormes - La Favière, Sarzeau, La Tranche-sur-Mer, La Croix-Valmer, Le Bois-Plage-en-Ré, Cavalaire - Les Oliviers). 50% du nombre de nuitées d'une saison sont réalisés sur 15 terrains et donc 75% du nombre des nuitées sur 32 terrains.

Par ailleurs, les terrains de la Côte d'Azur (9 terrains) représentent 19% du nombre des nuitées, ceux de la Vendée-Charente (8 terrains) 17%, de la Bretagne-Pays de Loire (14 terrains) 15%, du Languedoc-Roussillon (7 terrains) 14%.

INTERVENTIONS DES CAMPEURS

Les adhérents ne peuvent intervenir au nom du GCU auprès des diverses instances (Mairie, Préfecture, etc.) sans en avoir été missionnés par la présidente.

STAGIAIRES ACS

Notre fonctionnement en gestion bénévole repose sur la participation de tous. Lors d'un stage ACS un stagiaire ou un autre occupant de son emplacement (au minimum) doit assurer son service de jour.

LOCATIFS

Toute modification sur un dossier en cours ou soldé engendrera de nouveau des frais de dossier.

PAIEMENT VIA VACAF

Le dispositif d'aide aux vacances par VACAF sera possible en 2019 sur les terrains GCU de Île-Tudy (Finistère), Pailhas (Aveyron), St-Cast-le-Guildo (Côtes d'Armor), St-Jean-de-Monts (Vendée), St-Jean-en-Royans (Drôme) et Vendres-Plage (Hérault).

VENTE TERRAIN

Le camping de Comps-sur-Artuby (Var) a été vendu. L'acte de vente a été signé le 1^{er} août 2018. Il se nomme désormais « camping Humawaka » et les nouveaux exploitants sont M. et Mme Langlois (site Internet). Les adhérents amoureux de ce terrain peuvent y séjournier en signalant aux propriétaires leur appartenance au GCU.

25 juin 2015



INQUIÉTUDE POUR VIAS KABYLIE



SALON VDL

Le GCU était présent pendant les 9 jours du salon du véhicule de loisirs du Bourget



Une quinzaine de militants ont assuré la présence du GCU sur toute la durée du salon au côté de Sylvie HENRY, présidente de l'UNAPAREL*.

Le stand était très bien situé : en face de l'entrée d'un bâtiment très fréquenté et au bord d'un passage principal.

PROMOTION

Excellent impact, très « accrocheur » du panneau déroulant avec la carte des terrains. Pour les dépliants, les supports les plus utilisés et les plus demandés restent dans l'ordre : la carte et la description des terrains, celui donnant les tarifs et celui décrivant les activités culturelles et sportives.

FRÉQUENTATION

Très bonne fréquentation du stand : plusieurs centaines de contacts sur l'ensemble du salon.

Un tiers des visiteurs connaissait déjà le GCU ou en avait entendu parler ; plusieurs ont fait référence au reportage télé sur le camping associatif, mais une bonne partie d'entre eux pensait encore que le GCU était réservé aux enseignants.

Les autres qui ne connaissaient pas le GCU ont surtout été accrochés par l'offre de nos terrains et/ou par le concept de gestion participative et ses résultantes au niveau rapport (qualité, authenticité, simplicité, confort/prix), découvrant là une nouvelle solution camping.

Beaucoup de camping-caristes, itinérants pour la plupart, parmi les visiteurs, contre quelques campeurs randonneurs à pied ou à vélo.

Pour tous les CU participants à la tenue du stand, c'est une expérience à renouveler l'an prochain.

Encore un grand merci à Sylvie qui nous a réservé un accueil chaleureux sur son stand.

*UNAPAREL : Union Nationale des Campings et des Parcs Résidentiels de Loisirs

Dany DUBREUIL – Michel TENDRON

QUESTIONS/ RÉPONSES

Campeurs, vous qui portez un intérêt à la vie de notre association, une rubrique « Questions / réponses » sera créée dans notre revue PLEIN AIR ET CULTURE. Selon le nombre de questions reçues et les sujets évoqués, les réponses pourront s'étaler sur plusieurs revues.

Pour nous poser une question écrivez à : GCU 72 boulevard de Courcelles 75017 Paris ou, de préférence, à : gcu@gcu.asso.fr.

LE GCU SUR FACEBOOK



GCU – Le camping associatif



Suivez le GCU sur sa page Facebook



The screenshot shows the official Facebook page for GCU - Le camping associatif. It features a profile picture with the GCU logo, a cover photo of people at a campsite, and several recent posts. One post discusses the "LAKANCI" tipi project, another shows a group at a campsite, and a third shows a group at a picnic.

La page Facebook du GCU a été ouverte durant les « événements de Bormes » en juillet 2017. En effet, alors que nous étions encore quelque peu frileux, il nous est apparu que, en plus d'être dans l'air du temps, cela constituait indiscutablement un moyen d'information réactif pour nos adhérents.

Depuis, nous avons fait vivre cette page tout au long de l'année. Durant l'hiver, chaque semaine ou presque, des billets étaient publiés. Nous avions alors 500 « likes » (mention « j'aime » ou amis Facebook) et 600 « followers » (abonnés à notre page qui la suivent automatiquement).

Le GCU est donc officiellement présent sur Facebook. C'est pour nous un outil complémentaire à notre site Internet et à notre revue. Cette page officielle, GCU – Le camping associatif, est la seule dont les informations sont issues du secrétariat et du conseil d'administration. Un administrateur en assure la maintenance et la régulation cadrées par la ligne éditoriale décidée par le conseil d'administration.

Ce réseau social a pour vocation d'être utilisé comme média de promotion et d'information, comme le font la plupart des institutions (office de tourisme, ville, entreprise, etc.) Nous souhaitons, à tort ou à raison, garder la maîtrise des publications et ne voulons pas en faire un forum de discussion. Vous pouvez bien sûr réagir aux billets et alimenter le fil de discussion de ceux-ci. Mais, la promotion du GCU étant l'affaire de tous, n'hésitez pas également à apporter vos contributions : soit en publiant directement dans l'espace « communauté » de la page (à condition d'y être abonné), soit en envoyant photos et témoignages par la messagerie « Messenger » de la page ou par mail.

Au cours de la saison 2018, vous avez été sollicité pour alimenter la page (un évènement sur un terrain, une humeur, une belle lumière, l'envie de partager son expérience...). Cela a très bien fonctionné de la mi-juin jusqu'à la rentrée de septembre. Grâce à vous, chaque jour ou presque, un ou plusieurs billets ont pu être publiés... En pleine saison, de nombreuses publications ont eu une portée de 4000 vues et celle ayant eu la plus grande portée, avec 6300 vues, a concerné l'orage sur le terrain de Castels.

Au 1^{er} novembre, nous comptions 1132 mentions « j'aime » (1041 au 15 août) et 1259 « abonnés » (1161 au 15 août). Notre objectif était de dépasser les 1000 « amis Facebook » en fin d'été.

**Bravo et merci à tous ceux qui nous suivent déjà ! Pour les autres, venez nous rejoindre !
Tous, partageons cette page avec nos « amis » et invitons-les à « l'aimer » !**



GCU – Le camping associatif

LE GCU AUX RENCONTRES REPAS

REPAS est un réseau informel qui n'a aucune structure officielle. C'est un réseau d'entreprises en France qui se reconnaît dans le champ de l'économie alternative et solidaire. Il expérimente de nouveaux rapports au travail, des comportements financiers plus éthiques et plus humains, de nouvelles relations producteurs-consommateurs et des présences engagées sur les territoires.

C'est la coopérative paysanne de Belêtre à Dolus-le-Sec (Indre-et-Loire) qui accueillait les militants venus des quatre coins de France. Une soixantaine de personnes représentant environ 40 structures étaient présentes. Les rencontres ont débuté en séance plénière où chacun a présenté sa structure (activités, statut juridique, nombre de salariés et/ou bénévoles).

Le thème choisi pour cette rencontre annuelle : changer d'échelle dans nos actions, pourquoi, quand, comment ? Stratégies en interne et stratégies collectives.

L'après-midi de la première journée était consacrée à des ateliers sur les thèmes suivants :

- vers quelle évolution aller sans perdre son identité ?
- comment créer des partenariats sans perdre ses valeurs ?
- l'humain au centre de notre fonctionnement.

Pendant la matinée de la seconde journée un exposé des différents ateliers a été fait. Suite au constat établi, chacun s'est retrouvé dans un atelier pour proposer des idées pour avancer sur les différentes thématiques.

Une séance plénière a terminé ces deux journées de travaux.

Ces rencontres ont permis de tisser des liens et de favoriser des échanges de manière horizontale et évolutive.



RETOUR SUR LES CONFLITS 2018

Nos règlements nous permettent de « défendre » le GCU et ses valeurs. Pour cela, nous avons besoin de votre investissement sur les terrains car, sans vous, nous ne pouvons pas être informés et, le cas échéant, intervenir. Cependant, il est important de rappeler que, pour que le conseil d'administration puisse statuer, il faut absolument que les conseils des campeurs respectent la procédure décrite dans nos consignes de fonctionnement.

Lorsque nous recevons les « rapports de conflit », chaque affaire est instruite par un membre de la commission « relations avec les adhérents ». Cette commission émet ensuite une proposition au conseil d'administration qui acte sa décision lors d'un vote. Les « conflits » sont le plus souvent entre le GCU et un adhérent, par rapport à une infraction à nos règlements, mais quelquefois ils concernent des différends entre les campeurs eux-mêmes. Dans tous les cas, ce n'est pas au conseil des campeurs de statuer et de prononcer une décision. Son rôle est de faire remonter les faits, en restant le plus objectif possible.

Lors de la saison 2018, la commission des conflits a eu à étudier 26 dossiers (chaque année, c'est entre une vingtaine et trentaine de dossiers traités). Ces affaires concernaient :

- un refus ou un problème avec le service de jour : 6 conflits ;
- le non-paiement du séjour : 2 conflits ;

- un mauvais esprit et des propos calomnieux envers le GCU : 2 conflits ;
- le refus de participer à des exercices de sécurité : 2 conflits ;
- l'utilisation abusive de l'eau : 2 conflits ;
- les nuisances sonores : 2 conflits ;
- une altercation entre jeunes campeurs : 1 conflit ;
- le comportement de campeurs envers un salarié du GCU : 1 conflit ;
- la subtilisation de plaquette et réservation déguisée : 1 conflit ;
- un locatif rendu dans un état dégradé : 1 conflit ;
- un emplacement rendu plein de détritus : 1 conflit ;
- l'utilisation du local PMR : 1 conflit ;
- la possession des clés d'un terrain : 1 conflit ;
- les déjections canines : 1 conflit ;
- le rôle du référent sécurité au sein du conseil des campeurs : 1 conflit ;
- l'inscription d'un nouveau campeur dans un locatif : 1 conflit.

Lors de sa réunion du 26 octobre 2018 à Giens, le conseil d'administration s'est prononcé pour :

- 5 exclusions définitives du GCU ;
- 2 exclusions de 2 ans du GCU ;
- 3 exclusions d'une année d'un terrain ;
- 2 services d'intérêt général la saison prochaine ;
- 12 rappels au règlement ;
- 3 dossiers classés sans suites pour un constat de non-infraction après instruction ;
- 1 dossier classé sans suite pour manque d'information sur les personnes impliquées.

Ludovic BROUSSAUD

LA FOIRE ANNUELLE DE LESSAY

Créé au XI^e siècle par les moines de l'abbaye de Lessay, le foirail s'étend sur 32 ha et les parkings sur 30 ha. Foire aux animaux, matériel agricole, voitures, tout pour la maison, déballeurs et grande fête foraine. Pendant les 3 jours, 350 000 personnes déambulent devant 1500 exposants.

Le midi, au menu : saucisses grillées ou gigot grillé accompagnés de frites.

Nos amis de l'APPCO (Association Pour une Pêche de Loisirs Raisonnée) nous ont acceptés gratuitement sur leur stand.

Danielle et Michel LAROSE



Photo Danielle LAROSE

RENTRÉE DES STAGIAIRES ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) à l'Agora de Bonneville, mardi 28 août 2018

Environ 200 stagiaires.

Ambiance très amicale au sein de l'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République).

Mission et représentation (P. Ménager) accomplies par Baulet and Co dès ce lundi à Annecy (retour AG à peine bouclé).



Photos Francis BAULET

L'ESPER disposait d'un kakémono commun à l'entrée où un sac de documents labellisé ESPER rassemblait la doc des associations (excellent dépliant-carte pour le GCU)...

Cette année, l'Administration a libéré les stagiaires vers 11h, ce qui nous a permis d'avoir des contacts plus nombreux et plus paisibles (comme au marché, mais avec un GCU toujours aussi inconnu et étonnant dans son organisation aux yeux des stagiaires).

Mission aussi remplie au retour sur le chemin de l'ESPE, grâce au matériel d'expo soigné mis à disposition par Mme Koné, la directrice, nos affiches-antenne au restaurant et sur le panneau général et la doc sur les présentoirs pour l'année.

Francis BAULET, CT 74





ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OCTOBRE 2018

Trois journées de réunions de commissions et groupes de travail ont précédé le conseil d'administration d'automne qui s'est déroulé sur le terrain de Giens (Var).



TRÉSORERIE - BUDGET

Le conseil d'administration a eu recours en 2018 à un emprunt pour financer les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine du GCU. L'emprunt initial n'a pas été entièrement utilisé et a été réduit en conséquence. Cette année, le conseil d'administration a donc décidé de recourir à un emprunt complémentaire moins important sur une durée moindre afin de poursuivre les travaux engagés en 2018. À noter, cette année 36 terrains ont été équipés de terminaux bancaires. Le budget réajusté a été approuvé pour 2018-2019.

SITUATION DES ADHÉRENTS

Les 18 - 26 ans sont plus nombreux qu'en 2017. On constate peu à peu un changement dans les pratiques, les jeunes actifs séjournent moins longtemps que leurs aînés. Le nombre total d'adhérents est stable.

BILAN DE LA SAISON 2018 ET PERSPECTIVES POUR 2019

Recettes et fréquentation 2018

Les recettes et les nuitées sont en légère baisse par rapport à l'an dernier. Le CA constate que face à un coût de la vie plus élevé, les campeurs se reportent sur des destinations plus proches et fréquentent un peu moins le sud-est. L'impact du recul du début des vacances scolaires n'est pas non plus négligeable. Le succès des locatifs montre qu'ils répondent à un besoin et le CA pourrait envisager de compléter modérément son parc dans les terrains les plus fréquentés tout en préservant l'équilibre avec le camping plus traditionnel.

Gestion salariée

Cette année tous les postes de salariés sur le terrain ont été couverts. Le GCU recruterà en 2019 des salariés saisonniers pour la gestion des locatifs sur la majorité des terrains équipés. L'offre

locative de Saint-Maurice-d'Ardèche a évolué en 2018, aussi le CA a adopté son placement en gestion salariée.

Réservation d'emplacements en 2019

Comme en 2017, les administrateurs se sont appuyés sur les taux de fréquentation passés pour établir la liste des terrains dont la moitié des emplacements sera proposée à la réservation.

Locatifs

Un renouvellement des mobile homes (MH) de Giens et de Bois-Plage-en-Ré a été programmé pour 2019. Les anciens sont revendus dans la mesure du possible. Cavalaire « Le Paradou » et Sciez seront équipés respectivement de 3 et 4 MH supplémentaires.

Aménagements

La commission des aménagements poursuit la rénovation des équipements et des bâtiments. Des travaux sont en cours ou seront



programmés en 2019 sur différents terrains. Deux terrains passent en 10 A. La commission prévoit aussi l'installation de jeux et la mise en place ou la rénovation d'équipements sportifs et de loisirs.

Sécurité

Le GCU poursuit sa politique de formation des campeurs aux premiers secours (PSC1) et au maniement du matériel de lutte contre les incendies. La commission salue l'engagement de tous les campeurs lors des exercices d'évacuation et rappelle aux quelques récalcitrants leur caractère obligatoire. Enfin, elle travaille étroitement avec les délégués de terrain pour la mise en conformité des équipements, la sécurisation de l'environnement, les analyses sanitaires et l'amélioration des affichages.

Garages morts

Cette année, Saint-Maurice-d'Ardèche complétera la liste des 28 terrains qui bénéficient de la formule « garage mort ».

Commerçants

Le nombre de concessions commerciales est constant. Le conseil d'administration salue les retours très positifs sur certains terrains comme à Sarzeau. À La Tranche, une solution provisoire sur un emplacement a été réalisée.

TERRAINS

Patrimoine

À Cannes, suite aux inondations de 2015, la préfecture élabore un plan de prévention inondation. Le GCU veille à ce qu'il ne soit pas défavorable à notre terrain.

La vente des Adrets suit son cours. Elle a été un peu ralenti par la préfecture mais la mairie,

intéressée par la finalité sociale du projet de rachat, s'investit dans l'avancement de la vente.

À Locquirec, un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) doit être établi à la fin du premier semestre 2019. À Saint-Rémy un PLU est aussi à l'examen.

Partenariats

Un partenariat sera signé par le GCU avec le camping du Sevron en pays de Bresse. D'autres partenariats et conventions sont à l'étude.

Délégués de terrain

Le CA a nommé plusieurs DT : Yoann Berthé à Saint-Colomban-des-Villards, Alain Cosme à Camprieu, Louis Ducournau à Cavalaire, Jean-Marc Girard à Sarzeau. Les recherches se poursuivent pour s'occuper des terrains de Cavalaire, Châtillon-en-Diois, Le Bois-Plage-en-Ré, Saint-Jean-de-Monts, Vic-sur-Cère.

Reclassement 2019

Les terrains d'Auvers-sur-Oise et de Vendres-Plage seront reclasés cette année. Une nouvelle grille entrera en application en 2019.

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Internet, informatique

La commission poursuit ses travaux de mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). L'exercice des droits d'information, de portabilité et à l'oubli a été intégré aux logiciels du GCU. Des mentions RGPD seront portées à la connaissance des adhérents sur les différents documents : site, bulletins d'adhésion, formulaire de contact, etc. La commission rend compte également de l'avancement de l'appel d'offres pour la refonte des logiciels métiers du GCU.

Activités culturelles et sportives

Le catalogue 2018 recensait 31 activités proposées sur les terrains cette année et 26 partenariats. Les activités zumba, secourisme et scrapbooking ont dû être annulées pour diverses raisons. Le taux de fréquentation montre l'attractivité des activités et plus particulièrement celle des activités aquatiques. Pour 2019, la commission étudie l'ajout de nouvelles activités au catalogue : initiation au cirque, aquarelle, musique, échecs, théâtre, etc. Pour la neuvième année consécutive, le GCU reconduit sa politique de dégressivité des tarifs au profit des familles nombreuses.

Textes et documents

Après la révision des statuts votée en juin 2018, la commission a travaillé sur quelques améliorations des consignes de fonctionnement et du règlement intérieur afin notamment de clarifier certaines remontées des terrains pendant la haute saison. Les propositions seront publiées dans la revue.

Revue

La commission s'est particulièrement mobilisée pour la réalisation du numéro 300 du Plein Air et Culture. Elle travaille avec le nouveau prestataire à l'évolution des contenus proposés : nouvelles rubriques, dessins, etc.

Antennes, promotion, Europe

En attendant de nouvelles candidatures au poste de correspondant territorial, le Maine-et-Loire et la Mayenne sont regroupés avec la Sarthe. La commission travaille sur l'actualisation de l'identité visuelle de l'association. Après avoir travaillé sur les pages en langues étrangères du site, les correspondants européens poursuivent leurs actions de promotion du GCU auprès des organisations associatives, sportives et écologiques.





XONRUPT-LONGEMER (VOSGES)

AOÛT 2019 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LES VOSGES : un pluriel, bien singulier, inspiré par le nom d'un génie des forêts obscures, VOSEGUS. Dans sa beauté et sa bonté, la nature a parsemé des lacs aux eaux claires dans un océan de résineux, précisément là où viennent les touristes, et a fait mûrir les brimbelles pour les amateurs de tarte aux myrtilles. Pensez myrtilles mais dites brimbelles ! Muni de ce précieux sésame, vous serez reconnu comme un ami si vous prononcez Gérardmé, Longemèr(e) et Xonru(pt). Si de surcroît vos appréciez les toffailles, le lard et le géromé, le doute ne sera plus permis : vous êtes vraiment vosgien.

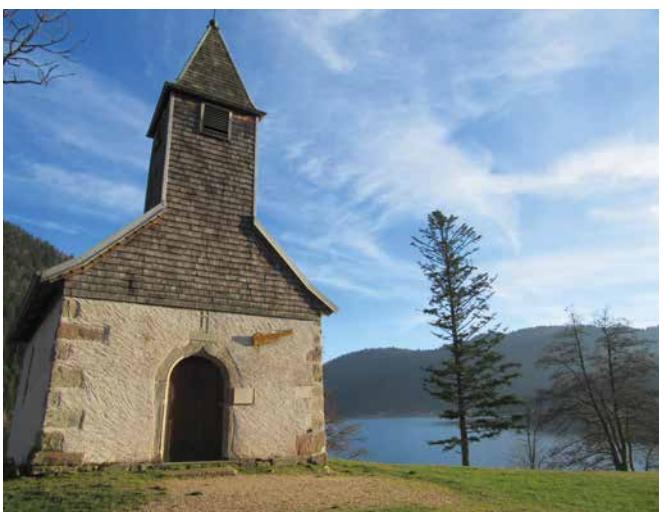
Vous savez donc que Xonrupt-Longemer, distante de Gérardmer de quelques kilomètres, s'est séparée de celle-ci il y a tout juste cent ans.

À une altitude moyenne de 750 m, le bourg se situe sur la route qui mène au Col de La Schlucht avant de plonger vers Colmar à 50 km, une des villes de France les moins arrosées. Dans la Vallée des lacs, c'est plus humide (faudra prévoir ?) mais la pluie et la brume peuvent ajouter au charme du pays. Le Domaine de Longemer, camping municipal 3 étoiles, partenaire du GCU, vous accueillera. Vous pourrez vous relaxer dans un espace bien-être avec piscine intérieure, sauna, hammam, jacuzzi et massages. Le lac, tout proche, autorisera la baignade (non surveillée) et les activités nautiques avec votre matériel.

D'innombrables possibilités de marche, de découvertes, de vélo ou VTT, d'auberges d'altitude, de boutiques du terroir s'offriront à vous !

L'abondance ne nuira pas mais rendra les choix difficiles !

Yvette et Georges OTT



Photos Pascal FREDERIC - Jean-Paul DAVID - Camping « Le Domaine de Longemer »

© Freds-Photos - 2018



RÉUNION ANNUELLE DE L'ANTENNE TERRITORIALE DU CALVADOS

Le 21 avril 2018, les adhérents du Calvados qui ont répondu à l'invitation à la réunion annuelle territoriale ont eu le plaisir de visiter gratuitement la station Radar de Douvres-la-Délivrande, Unique Radar des Plages du Débarquement. Cette visite a été commentée par M. Philippe RENAULT, président de l'Association des Amis du Musée Radar, qui nous a fait partager pendant deux heures sa passion et son enthousiasme. Tous les adhérents étaient très heureux de découvrir ce site.



Le Musée, situé à Douvres-la-Délivrande, entre Caen et la mer, présente l'histoire du radar et du site dans les bunkers d'époque.

Le Musée Radar, ancienne station de l'armée de l'air allemande, restaurée dans les années 1990, est souvent méconnu des visiteurs.

Lorsque l'on arrive sur ce site historique, impossible de manquer les radars exposés à l'extérieur. Il serait possible de croire qu'une rapide visite suffit pour visiter ce musée. Il n'en est rien ! La majorité de la visite a lieu sous terre, dans les bunkers d'époque réaménagés où sont racontés la vie des soldats et les mystères de l'utilisation des radars en temps de guerre.

Musée Radar de Douvres-la-Délivrande,
Unique site Radar des Plages du Débarquement

Un peu d'histoire

C'est un point stratégique important où les Allemands décidèrent dès le début de l'Occupation d'installer une station de détection lourde. Celle-ci allait être dotée de pas moins de 5 radars : 2 radars de Veille Freya, portée 200 km, 2 radars Würzburg-Riese, portée 80 km, et le radar Distelfink (chardonneret en français), portée 400 kilomètres. À partir de février 1942, l'organisation TODT commence les travaux de cette station radar sur un plateau à 50 m au-dessus du niveau de la mer à Douvres-la-Délivrande. Au matin du 6 juin 1944, un avion britannique détruit l'antenne Wassermann haute de 65 mètres. Et enfin, la station radar est prise le 17 juin 1944 par les alliés.

Infos pratiques : www.musee-radar.fr

De notre terrain de camping GCU de Grandcamp-Maisy (14) : 57 km à 72 km, 1h05 à 1h20 suivant les parcours.

Marc LELANDAIS - Yannick LEVIGNEUR

LA PROMOTION DU GCU À LA MGEN DE LILLE

Pour sa 8^e édition, la MGEN du Nord a organisé, le 13 juin 2018, un forum à destination des adhérents et néo-retraités dans les locaux de l'auberge de jeunesse de Lille. Cette année, la nouvelle formule retenue, sous forme de rendez-vous personnalisés, a permis des échanges qui se sont poursuivis tout l'après-midi.

Le seul stand consacré aux vacances était occupé par l'antenne Nord du GCU, animé par Jean-Pierre CROMBEZ, CT 59, et Jeannick PRUVOT. Le thème abordé cette année était : « Retraité(e), envie de devenir bénévole ». Un livret regroupant les associations partenaires de ce forum Santé Séniior a été remis à chaque participant.

La fréquentation du stand a été très forte et soutenue, ce qui a permis de nombreux échanges fructueux.

Ce fut l'occasion, pour certains, de redécouvrir le GCU auquel ils avaient adhéré par le passé, de préciser la nature de notre groupement pour celles et ceux qui en avaient une vague idée ou de découvrir notre association pour les personnes qui ne la connaissaient pas.

À l'unanimité, le public concerné par ce forum a été fortement intéressé par la possibilité de louer des RM et dérivés ou d'accueillir les camping-cars dans de bonnes conditions.

Largement distribuée, notre documentation a été très appréciée. Elle a été aussi laissée à disposition à l'auberge de jeunesse et dans le hall d'accueil de la section MGEN Nord.

Jean-Pierre CROMBEZ, CT 59





RÉUNION ANNUELLE 2018 DE L'ANTENNE TERRITORIALE DE L'AUBE (10)

La réunion annuelle de l'antenne territoriale de l'Aube s'est tenue le samedi 14 avril 2018 chez la correspondante territoriale Françoise Spagnesi.

Nous avons partagé le verre de l'amitié, suivi d'un repas convivial sur la terrasse au milieu des arbres en fleur et des tulipes multicolores. Puis nous avons débattu sur les deux thèmes proposés. Enfin, nous nous sommes répartis les dépliants fournis pour assurer la promotion du GCU dans différents secteurs.

Cette formule nous a permis d'attirer plus de participants que les autres années et de les fidéliser, car nous étions 15 personnes, plus 8 procurations : un record par rapport aux années passées. Nous comptions bien renouveler cette expérience aussi sympathique que fructueuse l'année prochaine.

Marianne PETIT, secrétaire de l'antenne de l'Aube



JOURNÉE CULTURE ET DÉTENTE À SAINT-OMER

Trente membres de l'antenne NORD se sont retrouvés, sous un soleil éclatant, à Saint-Omer.

Avec ses rues paisibles bordées d'hôtels particuliers, sa cathédrale – le plus bel édifice religieux de la région – cette ville a gardé son allure aristocratique.

La matinée a été consacrée à la découverte des principales curiosités de la ville : la cathédrale, son enclos, la motte castrale, la chapelle des Jésuites.

Le groupe a ensuite embarqué dans 3 bacôves afin de découvrir les hortillonages audomarois. Cette visite guidée nous a emmenés à la découverte des marais avec ses cultures maraîchères, ses maisons typiques des marais.

La journée s'est terminée par la visite de l'atelier de construction « les faiseurs de bateaux », des barques à fond plat caractéristiques des marais.

Cette journée a été fortement appréciée par tous les participants, d'autant que les activités se sont déroulées avec ciel d'un bleu azur.

Jean-Pierre CROMBEZ, CT 59

ANTENNE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE (AT 77)

Le samedi 26 mai 2018 se tenait à Melun le Festival Développement Durable et Participatif « Printemps sur Seine ». Le GCU y était représenté par Alain Marmion et Jean-Noël Lucats, respectivement secrétaire et CT de l'Antenne 77. Les contacts que nous avons pu avoir avec les visiteurs nous ont confortés dans notre mode de fonctionnement. Une bonne partie des visiteurs avait l'air très intéressée par notre association et motivée pour découvrir nos campings...

Ce fut l'occasion, pour certains, de redécouvrir le GCU auquel ils avaient adhéré par le passé. Espérons que leur visite se concrétisera. Un grand merci aux CU seine-et-marnais qui nous ont rendu visite lors de ce festival.

Comme l'an dernier, l'antenne sera présente au salon « Festival Terre Avenir 2018 » de Veneux-les-Sablons le week-end des 08 et 09 septembre.

Jean-Noël LUCATS, CT 77



JOURNÉE PETITS TRAVAUX À MESQUER

Invités par Chantal Rocher, CT 44, une douzaine d'adhérents ont participé aux petits travaux préparés par le DT de Mesquer. Au menu : désherbage (lierres, ronces, etc.), lasurage et nettoyage des dalles du bloc sanitaire et des avaloirs pour l'écoulement des eaux de pluie.



RDV l'an prochain pour l'édition 2019 sur le terrain de Pornichet.

Patrick DUBOIS,
DT Mesquer





RÉUNION ANNUELLE POUR L'ARDÈCHE ET LA DRÔME

Le nombre de présents a très légèrement augmenté par rapport à 2017. Si de nombreux adhérents n'étaient toujours pas au rendez-vous, l'échelle des âges était très très large, puisqu'elle allait de 7 ans à 98 ans.

Après avoir évoqué les activités de promotion réalisées sur les deux départements (MGEN, Salon du tourisme Aubenas, Presse, Lafuma, ESPER...), un point a été fait par les DT sur leur terrain respectif. Nous avons la chance sur notre espace territorial de posséder 4 terrains : Alboussière, Saint-Jean-en-Royans, Châtillon-en-Diois et Saint-Maurice-d'Ardèche. Les délégués des terrains de Châtillon et Saint-Maurice souhaitent se retirer de leur mission. Pour Saint-Maurice, Jacqueline Grandpierre a été nommée DT par le CA, mais nous recherchons toujours quelqu'un pour le terrain de Châtillon.

Nous avons ensuite échangé sur des pistes d'actions pour mobiliser localement les C.U. avec des manifestations sur notre territoire :

- Réaliser une rencontre dans un restaurant en septembre octobre.
- Faire une journée terrain (OK pour Saint-Maurice).
- Analyser la possibilité de participer à un rassemblement interdépartemental.

Nous avons débattu sur les deux thèmes :

- 1- Le délégué officiel : ses modalités sont-elles à redéfinir ?
- 2- Le responsable au sein du conseil des campeurs : ce terme est-il bien adapté à sa fonction ?

La journée s'est prolongée par un repas pris en commun. Ensuite Pierre MILLET, notre doyen, nous a proposé de nous rendre sur un lieu de mémoire où un avion anglais s'était écrasé après avoir réalisé un parachutage aux maquisards. Pierre, ancien maquisard, étant présent lors de ce dramatique accident, nous a relaté avec précision les événements et son engagement.

Des jeunes aux plus anciens, tout le monde était très attentif à son récit, ses commentaires et témoignage.

Gilbert GRANDPIERRE



Photos Gilbert GRANDPIERRE

RASSEMBLEMENT GCU DU GRAND SUD-OUEST

Notre rassemblement s'est déroulé cette année du 18 au 22 mai sur le terrain GCU de Socoa, sous un soleil radieux.

Et oui ! Contrairement à ce qui se murmure parfois, il fait souvent beau au Pays Basque ! De plus, comme pour fêter l'évènement, la Patrouille de France a offert aux premiers arrivants du vendredi ses évolutions au-dessus de la baie de St-Jean-de-Luz toute proche. J'avoue que ceci n'était pas prévu au programme.

Le programme, parlons-en. Élaboré avec soin par Michèle et Jean, Geneviève et Dominique, il a comblé les 27 familles participantes.

Entre tourisme et culture (sans oublier la gastronomie car on ne vient pas en Pays Basque sans goûter à quelques-unes de ses spécialités, solides ou liquides), tout le monde y a trouvé son compte. Ceux qui ne les connaissaient pas encore ont pu découvrir la ville de Bayonne et son Musée Basque, la belle ville de St-Jean-de-Luz, son port thonier et la Maison Louis XIV, sans oublier quelques villages typiques de l'intérieur, notamment Ainhoa, Sare ou Ascain. Mais on ne vient pas ici sans enjamber la frontière vers l'Espagne toute proche. Tout ce beau monde a donc franchi la Bidassoa pour se rendre à Fontarabie (Hondarrabia en VO) dont la vieille ville vaut vraiment le détour, tant par son architecture que par les couleurs de ses maisons. Quant à l'activité gastronomie, personne non plus n'a été déçu car les organisateurs avaient poussé le zèle jusqu'à déguster, bien avant le rassemblement, les plats qui seraient proposés.



Chapeau bas pour ce dévouement ! À l'année prochaine pour d'autres retrouvailles dans le Sud-Ouest.

Francis FAURET, CT 64



L'AMITIÉ FRANCO-ALLEMANDE

Lors de la réunion du réseau « Zukunftsfähigkeit der Städtepartnerschaftarbeit des Instituts für Europäische Partnerschaften » (Perspectives du jumelage de l'Institut pour les Partenariats européens) à Backnang (Bade-Wurtemberg) le 28 juin 2018, j'ai eu l'occasion de présenter le GCU comme moyen d'approfondir l'amitié franco-allemande. Vingt responsables de jumelages des villes de la région ont participé à cette réunion et en démultiplieront les informations et les conclusions.

Hans-Joachim MAUER, CT Allemagne



TÉMOIGNAGES

GCU ET SOLIDARITÉ

Suite au renouvellement des fours dans les RM de Saint-Saturnin-lès-Apt, j'ai porté les anciens en état de fonctionnement à une recyclerie associative dont l'objet est de porter assistance aux personnes dans le besoin. Ces fours seront destinés à la vente, à la manutention ou au recyclage des matières par le biais d'une gestion écologique de nos déchets.



Cet homme est heureux car le GCU vient de faire don à son association de 6 fours électriques dont la vente et/ou le recyclage permettra d'aider des personnes dans le besoin, en réinsertion ou sans domicile !

Et cela, nous rend heureux nous aussi.

C'est ça aussi, le GCU (et c'est pour cela - aussi - que j'y adhère).

Georges RIBÉRY



COLLÈGE MARIO MEUNIER

Le GCU de SAINT-MAURICE-D'ARDÈCHE a accueilli un groupe de 49 adolescents encadrés par 8 adultes du COLLÈGE MARIO MEUNIER.

Le séjour s'est déroulé du 2 au 4 juillet 2018. Les élèves étant matin et soir sur le terrain, les journées étaient organisées par groupes dans des activités sportives (escalade, spéléologie, rando, canoë...).

Soucieux de participer à la vie du terrain, le groupe a réalisé son service et nettoyé le sanitaire 1.

À noter une conduite irréprochable de tous les élèves et un encadrement très professionnel. Les élèves ont été félicités à la fin de leur séjour par le CT 07/26 présent sur le terrain, pour leur conduite exemplaire.

Ils seront toujours les bienvenus sur le terrain GCU de Saint-Maurice-d'Ardèche.

Gilbert GRANDPIERRE



DÉFI AVENTURE 2018 - INTERSTRUCTURES

Les 17 et 18 juillet 2018, notre groupe de jeunes a participé à un défi aventure au lac d'Orient.



Au programme, une course d'orientation à travers les bois de la forêt d'Orient et sur le lac du même nom.

Le premier jour, une moitié du groupe est partie en canoë avec une boussole et des azimuts à suivre, quand l'autre moitié a lu une carte IGN pour qu'au final ils se retrouvent à un point où ils devaient échanger les supports.

La soirée s'est déroulée au camping GCU, où nous avons pu rassasier les jeunes avec un bon barbecue.

Le lendemain, ils ont enfourché leurs vélos pour se rendre à travers bois jusqu'à l'observatoire du lac du Temple.

À leur retour au camping GCU, ils ont pu profiter d'une baignade sur la plage de Mesnil-Saint-Père.



L'équipe d'animation composée d'encadrants de la MPT de Bar-sur-Aube, du club ado de Saint-Germain, de la MJC de Chaource, du club ado de la Communauté de Commune de Bar-sur-Seine et de la MJC de Saint-Julien-les-Villas, remercie les membres du GCU pour nous avoir permis de bénéficier de leurs installations et de leur accueil.

MJC Saint-Julien-les-Villas



CENTRE DE MONT DE MARSAN

Madame la Référente
Camping GCU de Socoa

Objet : Remerciements

Madame,

C'est avec un très grand plaisir que nous avons réceptionné les matelas que vous avez eu l'amabilité de nous donner. Une grande partie de ces produits a déjà été distribuée à des personnes bénéficiaires des Restos du Cœur en grande difficulté.

Nous vous remercions de votre générosité et espérons que les Restaurants du Cœur pourront encore bénéficier de votre aide.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de notre sincère reconnaissance.

Fait à Mont de Marsan, le 12 avril 2018

La Responsable
du centre de Mont de Marsan

Michelle POTET

FORMATION PSC1 ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Les 19 et 20 juillet, deux sessions se sont déroulées à Saint-Saturnin-lès-Apt.



Initialement prévue sur le terrain GCU, la première, consacrée à la formation PSC1, s'est déroulée dans les locaux de la caserne des pompiers d'Apt. Étalee sur toute la journée, elle a regroupé 16 volontaires qui avaient répondu présents à l'appel lancé lors de l'assemblée des campeurs du lundi précédent.

Le 20 juillet de 8 h à 13 h, 15 campeurs (dont certains avaient participé à la formation de la veille), ont suivi la formation à la lutte contre les incendies dispensée par un pompier professionnel venu d'Avignon. Des causes des incendies jusqu'aux modes de propagation du feu, en passant par le mécanisme de la combustion et les classes de feux, une vidéo a permis à tout le monde de découvrir (ou redécouvrir) les dangers réels de certains comportements et les précautions

à prendre afin d'éviter ou limiter les risques. Après avoir évoqué les effets sur l'homme (les fumées tuent beaucoup plus que les flammes) et les principes d'extinction, les différents types d'extincteurs ont été présentés ainsi que leur principe de fonctionnement. Puis place aux travaux pratiques où tous les « stagiaires » ont été invités à éteindre un feu en utilisant les 3 types d'extincteurs. Ensuite, pour en terminer avec le matériel de lutte, le formateur a parlé du RIA, son utilisation mais aussi ses limites (ne pas utiliser en présence d'électricité).

Enfin, en guise de « test d'évaluation », un exercice d'évacuation a été organisé, exercice auquel tous les campeurs présents sur le terrain se sont prêtés de bonne grâce. Puis un petit bilan a été fait avec le pompier formateur, discussion informelle au cours de laquelle chacun a pu exposer ses remarques.

Francis FAURET, CT 64



Photos Francis FAURET

TERRAIN D'AIGUILLES

Comme vous le savez sûrement, notre terrain d'Aiguilles a failli ne pas ouvrir cette année, comme en 2017. Suite à un glissement de terrain en cours depuis 2 ans, un bouchon pourrait se former si le pan entier de la montagne s'effondrait dans le lit de la rivière Le Guil. Si ce bouchon venait ensuite à céder, il pourrait se produire une vague de submersion.



Nous avons dû faire appel à des bonnes volontés pour assumer le rôle de RUS (Responsable Unique de Sécurité) tout au long de l'été. C'était une condition préalable non négociable afin de pouvoir ouvrir. Nous remercions grandement ces adhérents qui ont bien voulu prendre un peu du temps de leurs vacances pour cela.

Il est à craindre que la situation soit la même en 2019. Nous ne manquerons donc pas de solliciter toutes les personnes intéressées, pas forcément les mêmes qu'en 2018, pour permettre l'ouverture de ce terrain dans des conditions acceptables pour les autorités.

LES GESTES QUI SAUVENT

Pourquoi ne pas profiter des vacances au GCU pour s'initier aux gestes qui sauvent ?



Photos Anne BERTOTTO

Eh bien voilà, c'est chose faite au GCU de l'Île d'Oléron !

En effet, à l'issue d'une rencontre à Antony (92) entre la MAIF, la Prévention MAIF du 91 et le GCU, des militants ont émis l'idée d'organiser une formation aux GQS lors de leur séjour à l'Île d'Oléron.

C'est donc avec la Protection civile et la Prévention MAIF qu'une session de formation de 2 heures a été proposée aux campeurs de l'Île d'Oléron et 20 d'entre eux se sont inscrits.

Adolescents, parents, grands-parents ont appris à donner l'alerte, stopper une hémorragie, pratiquer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur... Même les plus jeunes enfants sont venus observer les ateliers !



Ce fut une expérience enrichissante que tout le monde a appréciée et qui fait vivre concrètement les valeurs de nos associations.

L'idée d'équiper les campings GCU avec des défibrillateurs a été évoquée lors des assemblées de camp.

Anne BERTOTTO – Prévention MAIF 91



À VENDRES ?

On joue aux boules, on danse, on chante et on dîne ensemble !

Si d'aventure, tu veux viendre à Vendres (« vindres » prononcent les locaux) ne te retiens pas !

Ici, rien ne manque à qui aime le soleil (et l'ombre des peupliers et des mûriers), la vie balnéaire et le calme des siestes parfois méritées. Le camp est ombragé, la plage à côté, les emplacements démesurés, les voies goudronnées (détails pour te convaincre que tu peux embarquer sans hésiter la trottinette du petit dernier) ; la boulangerie, l'épicerie et le marché sont à proximité.

Pêle-mêle, quelques images pour te décider :

Des habitués bienveillants avec les nouveaux arrivés, des soirées hebdomadaires sur la bien nommée place de la convivialité, des concours de boules (et même en nocturne), des soirées karaoké (pardon France Gall, Johnny et les autres de ce monde), des sorties restau organisées. Toutes ces animations proposées par quelques figures que j'ai envie de nommer, (bravo à Bernard, Maleine, Joël et André) rassemblent et mêlent tous les campeurs désireux de fêtes, rires et partages.

Alors si tu ne crains pas de te retrouver un jour au micro, en train de chanter « Et sous le pont », hymne officiel du terrain, n'attends pas un seul instant et viens nous retrouver.

Sandrine DHERBOMEZ



Photos DUBRUQUE - EVRAS -GRÉPILLOUX

CONCERTS À LACANAU

Une soirée de journée caniculaire début août sur le terrain de Lacanau. Un groupe de musiciens s'était improvisé au fil de la semaine précédente. Ils étaient allés répéter sur la plage pour garder la surprise entière. La soirée débute à 19 heures. Chacun apporte sa chaise et son panier avec l'apéro (comment imaginer une soirée sans apéro sur un terrain GCU ??). La bonne humeur et l'humour des musiciens mettent très rapidement une bonne ambiance. On trinque, on applaudit, on accompagne les musiciens en chantant, on tape des pieds, certains se lèvent même pour faire quelques pas de danse. La soirée passe à vive allure. On apporte à boire aux musiciens et aux chanteurs pour qu'ils se désaltèrent. Il y a au moins autant de monde qu'aux assemblées de camp... À quand les assemblées de camp musicales ?

Presque 21 heures... La soirée touche à sa fin. Tous les spectateurs chantent, frappent dans leurs mains, dansent et surtout ils en veulent encore. Quel bonheur quand ce groupe de musique improvisé nous refait un concert trois jours plus tard.

Vivement l'année prochaine qu'ils recommencent !

Un grand merci à David, Cyril, Satine, Aurélien, Lucie et Théo.

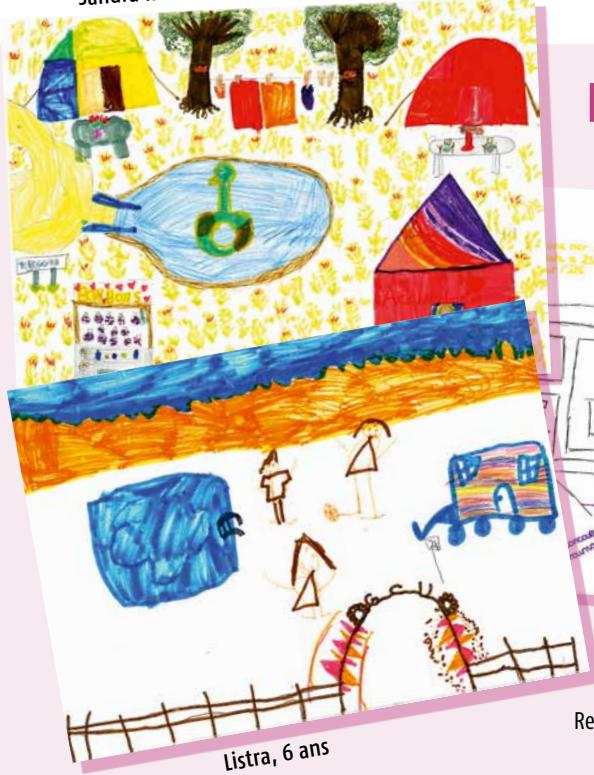
Quelle émotion et quelle fierté quand en plus on est la maman d'un musicien. La petite larme de bonheur qui apparaît au coin de l'œil.

Agnès VILLETTE,
une habituée de longue date de Lacanau





Sandra ROZENTAL, 8 ans



Listra, 6 ans

POUR LES PETITS ET LES PLUS GRANDS

CONCOURS DE DESSINS

Thème :

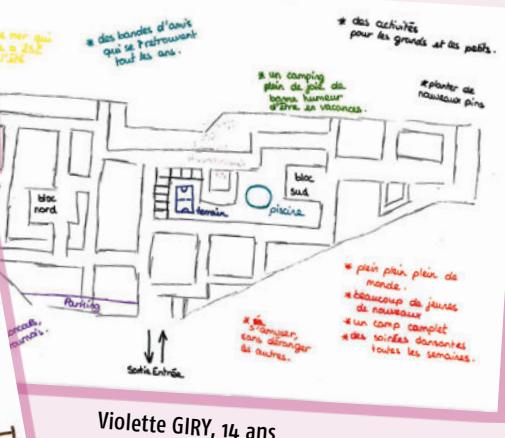
À quoi ressemble le GCU de La Grande-Motte dans mes rêves !

Support :

feuille A4
à disposition à la bibliothèque.

Dessins à déposer à la trésorerie ou à l'accueil avec le nom, prénom, âge, emplacement et n° d'adhérent au dos.

Rendez-vous au terrain de volley pour une boisson fraîche et la remise des lots.



Violette GIRY, 14 ans

UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Alexis GUY pratique depuis 14 ans la nage en rivière. Il adore aussi l'eau de mer. Il finit l'an dernier vainqueur de la coupe de France.



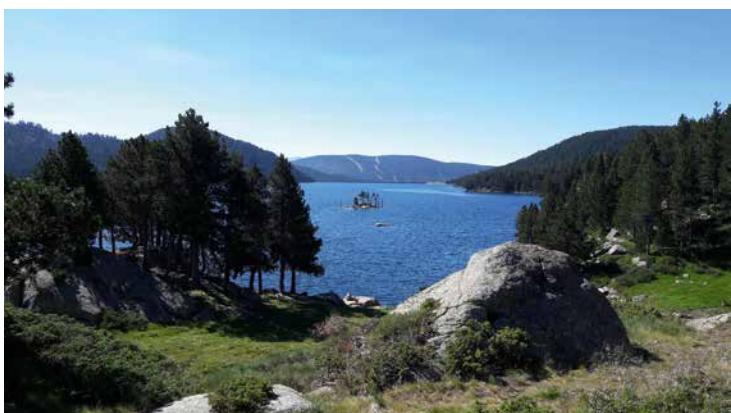
Cette année il se consacre à ses études pour un BTS gestion forestière, qui le pénalise sur les entraînements.

Alexis a participé à la 4^e édition de natation en eau libre (LE DÉFI QUIBERONNAIS), discipline olympique depuis Rio, une compétition internationale pour la coupe de France. Alexis s'est lancé pour une course de 3 km où il termine 5^e sur 182 nageurs, le jour suivant une course de 7,5 km et là il finit 9^e sur 130 et est classé 3^e en senior.

Adhérents GCU, Alexis et ses parents séjournent sur le terrain de SAINT-PIERRE-QUIBERON. Les campeurs ont pu le féliciter lors de l'assemblée des campeurs suivie d'un pot où il a échangé sur cette discipline.

Alain CHARTIER





Photos Chantal COSME

POUR CHANGER D'AIR, ALLEZ À ERR !

Les cent emplacements en terrasse du camping Cami dels Aranets joliment fleuri vous attendent à Err au cœur de la Cerdagne dans les Pyrénées-Orientales.

La proximité du lycée climatique de Font-Romeu y garantit une qualité de l'air bénéfique pour les voies respiratoires et celle du four solaire d'Odeillo témoigne d'un ensoleillement exceptionnel.

À faible distance du camping s'ouvre un large éventail de sorties pédestres :

- des promenades familiales en forêt ;
- des balades le long de rivières ou autour de lacs ;
- des randonnées plus sportives vers le Puigmal, le Cambre d'Aze, les Camporeilles, le Carlit...
- un parcours à tendance acrobatique dans les gorges de Caranca ;
- de l'escalade sur Via ferrata de Llo.

Aux cyclotouristes s'offre un grand choix de routes à déclivités variées.

À ne pas oublier le petit train jaune qui permet de découvrir la Cerdagne et le Conflent... à « un train de sénateur ».

Et pour varier les plaisirs, pourquoi ne pas aller se détendre à l'espace aquatudique d'Err ou aux bains d'eau chaude de Llo.

Quant aux amateurs de bonne chère, ils se régaleront de légumes et de fruits récoltés mûrs dans la région et de spécialités culinaires à base de viande issue d'élevage local à l'ancienne garantissant une qualité gustative souvent oubliée ailleurs. Rien n'empêche non plus d'aller, à 10 km, déguster de délicieuses tapas en Espagne.

Dans le camp, les mycophiles font souvent saliver leurs voisins en cuisinant des cèpes, des mousserons, des rosés-des-prés (appelés ici cariolettes) et autres champignons ramassés dans la région.

Avec un tel programme, comment ne pas aller camper à Err !!!

Philippe LHOMMET

NDLR : ATTENTION ! Certains champignons sont toxiques. Lors de vos premières cueillettes, faites-vous toujours accompagner d'une personne rompue à la pratique, et faites examiner votre récolte par un pharmacien.

VALLOUISE

C.U. depuis 2 ans, nous avons eu la chance de partir à Vallouise avec nos 5 enfants au mois de juillet 2018 : superbe lieu, camping magnifique avec un accueil très agréable, entre autres par les couples M. et Mme PIOCHE, MERCIER et bien d'autres.

Patrick CHAMBARET GIGOT

Photos Patrick CHAMBARET GIGOT



Superbe balade avec les ânes à 5 minutes du camping



Mes enfants au camping



LES JEUNES DU GCU DE CABASSON SE MOBILISENT POUR PRÉSERVER LEUR PLANÈTE



Action 1 :

Tout a commencé par l'initiative d'Adèle et Ella (14 ans), qui ont proposé lors du conseil de l'assemblée des campeurs d'installer un composteur afin de mieux gérer les déchets et de réduire le volume des poubelles à la sortie du camp.

Cette action a été validée par les administrateurs présents exceptionnellement ce jour-là.

Action 2 :

Nina et Lola, âgées de 11 ans, ont pris l'initiative en qualité de responsables jeunes d'organiser un nettoyage de la plage de Cabasson. Elles ont sollicité parents et enfants pour venir les soutenir dans cette action et donner une heure de leur temps de 19h à 20h.

Les personnes se sont présentées sur la plage munies d'un sac plastique et Nina a distribué des gants.

Chacun avait pour mission de ramasser les déchets laissés par les plagiotes.

Suite à cette action ont été trouvés : mégots, plastiques, briquets, paquets de cigarettes, papiers publicitaires, fusée feux d'artifice, coton-tige, bouteille en plastique...

Les photos parlent d'elles-mêmes...

Un verre a été partagé entre les participants pour clôturer de manière agréable ce moment. Les jeunes présents et les moins jeunes ont bien pris conscience que la plage que l'on croyait propre ne l'était pas vraiment.

Rien n'est acquis, il est important de rappeler que chaque vacancier doit faire l'effort de jeter ses déchets dans les poubelles présentes sur la plage.

Une prise de conscience a été faite sur l'état de la plage qui d'apparence semblait propre....

Lyne CAILLET



Photos lyne CAILLET



LE CANOË-KAYAK À PAILHAS : LES RAISONS D'UN SUCCÈS

Chaque été, près de 500 campeurs pratiquent cette activité sur le terrain de Pailhas et cette régularité dans la fréquentation ne se dément pas d'année en année. Parmi l'ensemble des activités culturelles et sportives proposées par le GCU, elle est très largement la plus fréquentée.



D'où vient ce succès ? De l'attrait de l'activité bien sûr, mais la région et le terrain présentent également de nombreux atouts.

La région :

Située dans le sud Aveyron et bénéficiant d'un climat d'influence méditerranéenne, la région millavoise mérite d'être connue.

Sur le plan touristique d'abord, avec de nombreux sites à visiter dans un secteur géographique proche : les célèbres Gorges du Tarn et de la Jonte, le parc régional des Grands Causses, les sites templiers, Millau capitale du cuir... et bien sûr l'incontournable viaduc, véritable prouesse technologique à voir absolument.

Les amateurs de sports seront également conquis : randonnées pédestres, VTT à proximité du terrain, mais également sports extrêmes (escalade, rafting, via ferrata, parapente...) chez notre partenaire « Millau Horizon » à quelques kilomètres de là.

Le terrain :

Avec ses 34000 m², ses 6 BT et ses 132 emplacements pour la plupart ombragés, il occupe une situation idéale en bordure du Tarn, dans une vallée protégée des intempéries. La rivière, aux eaux limpides et transparentes, coule au pied du terrain dans un cadre verdoyant. À partir de la plage de galets en contrebas de la base, la pratique de baignades et autres activités aquatiques se déroulent dans des conditions idéales.



L'activité :

Elle est proposée pendant 7 semaines de la mi-juillet à la fin août et depuis plusieurs années, elle est placée sous la responsabilité de Benoît, titulaire du Brevet Fédéral (BAPAAT). Il est assisté de Ludovic, Brevet d'État chargé de l'encadrement et de la sécurité, et lorsque le nombre de stagiaires l'exige, d'un stagiaire en formation au BE. Les « remontées » des participants sont unanimes : cette équipe, à l'image de Benoît, fait l'unanimité autant par ses compétences techniques et pédagogiques que ses qualités humaines. La rigueur, indispensable à cette activité à risques, est évidemment présente, mais tout se déroule dans la bienveillance, la bonne humeur et les moniteurs se montrent très disponibles.

Les embarcations, mises à la disposition des stagiaires et régulièrement renouvelées, sont de très bonne qualité et le matériel de sécurité a été entièrement remplacé ces trois dernières années.

L'organisation pédagogique est très élaborée et un planning hebdomadaire est soigneusement mis au point afin de permettre un encadrement efficace. Du débutant à l'adulte, de l'école de pagaye à la descente du Tarn par les plus aguerris, chacun dispose de son créneau selon son niveau et bénéficie des précieux conseils de l'équipe d'encadrement.



L'aspect « loisirs » n'est pas oublié : descentes à la journée dans les magnifiques Gorges du Tarn avec pique-nique sur les berges, sorties bivouac, sorties crépuscule (19h - 23h) permettant aux parents et enfants de participer ensemble.

Vous l'aurez compris, le succès du canoë-kayak à Pailhas n'est pas le fruit du hasard : un site grandiose, un terrain agréable et une activité attrayante qui se pratique dans d'excellentes conditions.

Il ne vous reste plus qu'à l'expérimenter, mais il est recommandé de se pré-inscrire auprès de Benoît... car, vous vous en doutez, la demande est importante !

Alain COSME, Délégué aux ACS



DES RETRAITÉS EN ALSACE

Pfaffenheim ? Biltzheim ? Ungersheim ? Raedersheim ? Meyenheim ? Non, c'est à ISSENHEIM, en Alsace, que l'Association de C.U. Retraités vous donne rendez-vous pour son rassemblement annuel du lundi 3 au dimanche 24 juin 2019. Situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Colmar, le superbe terrain de camping « Le Florival » aux 73 emplacements et aux 20 chalets de bois vous attend pour trois semaines de découvertes, de visites et d'activités variées. L'équipe des organisateurs vous propose cette année trois excursions d'une journée (Kaysersberg, Colmar et Strasbourg) et trois sorties l'après-midi (Eguisheim, le Haut-Koenigsbourg et Freiburg im Breisgau en Allemagne).

KAYSERSBERG, village natal d'Albert Schweitzer qui a conservé son



atmosphère médiévale, est sûrement un des villages d'Alsace les plus célèbres de France. Vous le découvrirez en suivant le guide. Le circuit du jour se poursuivra dans le pays Welche, vers LAPOUTROIE pour une visite du Musée des Eaux de Vie et de la brasserie. Après un déjeuner sur place, vous prendrez la pittoresque Route des Crêtes qui vous mènera à MUNSTER pour la visite de son incontournable Maison du Fromage.

COLMAR vous attend avec ses vieilles rues, ses canaux... Un petit train touristique vous promènera au milieu de la Petite Venise avec ses maisons à colombages, ses géraniums. Un guide vous mènera ensuite à pied dans les ruelles pour une découverte plus approfondie de la ville et de ses monuments. Après un déjeuner typique, une promenade en barque sur la Lauch vous fera admirer la cité sous un autre angle. Au retour, un arrêt chez un viticulteur de KATZENTHAL vous permettra d'apprécier ses spécialités et peut-être de faire quelques achats.



Un autre petit train vous attendra à STRASBOURG, capitale de l'Alsace et du Grand Est, ce qui vous permettra de découvrir la ville après avoir visité librement les vieux quartiers et la célèbre cathédrale. Après le déjeuner dans un restaurant du centre, vous embarquerez sur une vedette pour découvrir depuis l'Ill, pendant plus d'une heure, la Petite France et le Quartier Européen.

À EGUISHEIM, au cœur du vignoble alsacien, vous vous promènerez avec un guide dans un des plus beaux villages de France. Vous vous rendrez ensuite à la ville forteresse de NEUF-BRISACH, un chef d'œuvre d'architecture militaire de Vauban. Après la visite du musée qui lui est consacré, vous ferez quelques pas autour des remparts de la ville en passant par les Portes de Colmar et de Belfort.

Le château du HAUT-KOENIGSBourg domine la plaine d'Alsace. Ses murs de grès rose, ses salles aménagées, ses panoramas laisseront des souvenirs inoubliables à ceux qui n'ont pas peur des marches... À quelques kilomètres, le parc d'HUNAWIHR vous attend pour un spectacle animalier dans son centre de réintroduction des cigognes et des loutres.

Un séjour en Alsace ne se conçoit pas sans un petit tour chez nos voisins allemands ! Le car vous fera passer le Rhin pour vous rendre à BREISACH am RHEIN, la soeur jumelle de Neuf-Brisach. Ensuite, vous découvrirez librement FREIBURG im BREISGAU, jolie petite ville de la Forêt Noire où vous aurez tout le temps de vous promener pour une visite-shopping à votre convenance.

Parallèlement à ces excursions en autocar, plusieurs sorties aux environs du camping sont prévues en covoiturage : écomusée, mines de potasse, musée de l'automobile...

Un rassemblement digne de ce nom ne saurait oublier ses concours de boules, ses soirées récréatives et ses activités diverses et conviviales.

Rendez-vous donc en juin 2019 sous le soleil alsacien !

Jean et Colette



RENSEIGNEMENTS :

Pour recevoir le programme du rassemblement de retraités, écrivez avant le 24 mars 2019 à Colette HUET, Clos des Amandiers, 239 rue Racine, 83130 LA GARDE, tél 04 94 27 06 17. Vous joindrez une enveloppe timbrée (tarif pour 50 g) libellée à votre adresse ou vous enverrez votre e-mail à cd.huet@wanadoo.fr.

N'oubliez pas de consulter le site du GCU pour revivre les derniers rassemblements !

(<http://www.gcu.asso.fr/lasso-de-cu-retraités>)

Pour être pris en compte, votre bulletin d'inscription devra nous parvenir avant le 20 avril 2019.



MODIFICATIONS DES CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT POUR 2019

TEXTE VOTÉ EN 2018

ACCUEIL DE GROUPES

Pour les groupes d'adultes, les groupes mineurs (scolaires, associations, centres de loisirs, collectivités territoriales, sociétés, etc.) encadrés par des adultes, les conditions d'admission et de séjour sont fixées par un règlement intérieur « accueil des groupes au GCU ». Ce règlement disponible au secrétariat et sur le site Internet fixe, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable et les conditions qui correspondent. La signature d'une convention est obligatoire et celle-ci doit être affichée sur le terrain. Une liste de tous les participants doit être affichée avec l'état des présents du terrain. Un des membres du groupe, adhérent GCU majeur, est responsable et s'engage à prendre connaissance et à faire respecter les consignes de sécurité. La facturation est suivie par le secrétariat.

ADHÉSION TEMPORAIRE

Sur les terrains (sauf décision d'interdiction sur un terrain prise par le conseil d'administration) et pendant toutes leurs périodes d'ouverture, l'adhésion temporaire est possible pour toute personne majeure qui répond aux conditions exigées par l'article 2 du Règlement Intérieur, sur présentation d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire). Cette personne doit venir voir le trésorier à sa permanence dans les 24 heures qui suivent son arrivée. Elle remplit alors sa demande d'adhésion et règle sa cotisation annuelle selon les tarifs en vigueur. Les personnes qui ont obtenu une adhésion temporaire sur un terrain ne reçoivent pas de carte d'adhérent pour l'année en cours. Le double de l'attestation (feuillet vert) sera remis par le trésorier en fin de séjour. Ce document devra être présenté à l'accueil de chaque terrain où elles séjournent.

Un livret d'accueil, un autocollant du GCU et une carte des terrains seront remis au nouvel adhérent par le trésorier lors de son enregistrement.

Pour utiliser le point Wi-Fi, elles doivent suivre la procédure d'auto-enregistrement affichée sur le terrain.

ADMISSION SUR LES TERRAINS

Seuls sont admis les adhérents du GCU, à jour de leur cotisation annuelle et pouvant justifier de leur identité ainsi que les groupes ayant obtenu l'accord du conseil d'administration ou du bureau et ayant signé une convention de partenariat. Un adhérent mineur ne peut pas être titulaire d'un emplacement ni camper seul. À leur arrivée, les campeurs remettent leurs cartes à la personne de jour. Ils déclarent les campeurs invités ou les adhérents majeurs ou mineurs qui viennent camper sur leur emplacement, le jour même où ils les accueillent. Leurs cartes leur seront rendues après paiement du séjour.

À titre tout à fait exceptionnel, s'il n'existe pas de terrain de camping dans le voisinage immédiat ou si tout est plein aux alentours et à condition que notre terrain ne soit pas complet, peuvent être admis, pour une nuit seulement au tarif invité, un ou des campeurs de passage. Le tarif applicable est celui de l'emplacement + invité pour le titulaire de l'emplacement et celui de l'invité pour toute personne supplémentaire. Le fait de séjournner sur un terrain de camping du GCU implique l'engagement de se conformer aux présentes consignes de fonctionnement.

ASSEMBLÉE DES CAMPEURS

Tous les campeurs présents sur le terrain sont réunis chaque semaine en assemblée afin d'échanger des informations, d'organiser des activités et d'élire un conseil des campeurs. Dans les terrains gérés par des salariés, seuls les responsables et/ou trésoriers ne sont pas élus.

BARRIERES AUTOMATIQUES

Sur les terrains équipés, la remise d'un badge ou d'une télécommande par emplacement est obligatoire. Une caution d'un montant de 65 € est exigée sauf pour les adhérents qui ont opté pour le paiement par prélèvement.

NOUVEAU TEXTE 2019

ACCUEIL DE GROUPES

Pour les groupes d'adultes, les groupes mineurs (scolaires, associations, centres de loisirs, collectivités territoriales, sociétés, etc.) encadrés par des adultes, les conditions d'admission et de séjour sont fixées par une réglementation « accueil de groupes au GCU ». Ce document disponible au secrétariat et sur le site Internet fixe, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable et les conditions qui correspondent. La signature d'une convention est obligatoire et celle-ci doit être affichée sur le terrain. Une liste de tous les participants doit être affichée avec l'état des présents du terrain. Un des membres du groupe, adhérent GCU majeur, est responsable et s'engage à prendre connaissance et à faire respecter les consignes de sécurité. La facturation est suivie par le secrétariat.

ADHÉSION TEMPORAIRE

Sur les terrains (sauf décision d'interdiction sur un terrain prise par le conseil d'administration) et pendant toutes leurs périodes d'ouverture, l'adhésion temporaire est possible pour toute personne majeure qui répond aux conditions exigées par l'article 2 du Règlement Intérieur, sur présentation d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire). Cette personne doit venir voir le trésorier à sa permanence dans les 24 heures qui suivent son arrivée. Elle remplit alors sa demande d'adhésion et règle sa cotisation annuelle ainsi que les frais de dossier selon les tarifs en vigueur. Les personnes qui ont obtenu une adhésion temporaire sur un terrain ne reçoivent pas de carte d'adhérent pour l'année en cours. Le double de l'attestation (feuillet vert) sera remis par le trésorier en fin de séjour. Ce document devra être présenté à l'accueil de chaque terrain où elles séjournent.

Un livret d'accueil, un autocollant du GCU et une carte des terrains seront remis au nouvel adhérent par le trésorier lors de son enregistrement.

Pour utiliser le point Wi-Fi, elles doivent suivre la procédure d'auto-enregistrement affichée sur le terrain.

ADMISSION SUR LES TERRAINS

Seuls sont admis les adhérents du GCU, à jour de leur cotisation annuelle et pouvant justifier de leur identité ainsi que les groupes ayant obtenu l'accord du conseil d'administration ou du bureau et ayant signé une convention de partenariat. Un adhérent mineur ne peut pas être titulaire d'un emplacement ni camper seul.

À leur arrivée, les campeurs remettent leurs cartes à la personne de jour. Ils déclarent les campeurs invités ou les adhérents majeurs ou mineurs qui viennent camper sur leur emplacement, le jour même où ils les accueillent. Leurs cartes leur seront rendues après paiement du séjour.

À titre tout à fait exceptionnel, à condition que notre terrain ne soit pas complet, peuvent être admis, pour une nuit seulement au tarif invité, un ou des campeurs de passage. Le tarif applicable est celui de l'emplacement + invité pour le titulaire de l'emplacement et celui de l'invité pour toute personne supplémentaire. La ou les personnes doivent être inscrites sur la main courante. Le fait de séjournier sur un terrain de camping du GCU implique l'engagement de se conformer aux présentes consignes de fonctionnement.

ASSEMBLÉE DES CAMPEURS

Tous les campeurs adhérents présents sur le terrain se réunissent chaque semaine en assemblée afin d'échanger des informations, d'organiser des activités et de constituer un conseil des campeurs. Dans les terrains gérés par des salariés adhérents, les responsables et/ou trésoriers sont automatiquement membres du conseil des campeurs.

BARRIERES AUTOMATIQUES, BADGES ET BRACELETS

Sur certains terrains, la remise d'un badge, d'une télécommande et d'un bracelet est soumise à caution d'un montant fixé par le conseil d'administration (voir grille tarifaire). Les adhérents ayant opté pour le paiement par prélèvement en sont dispensés.



CAMPEUR ITINÉRANT

Un campeur itinérant adhérent GCU arrive sur un terrain le soir et repart le lendemain matin, en dehors des heures de permanence du trésorier. À l'arrivée, il remet sa carte et celles des adhérents de son groupe à la personne de jour ; il les récupérera le lendemain matin en échange d'une enveloppe portant son nom, son numéro d'adhérent, la composition du groupe et, éventuellement, des renseignements concernant ses invités. Cette enveloppe contiendra un chèque à l'ordre du GCU, du montant du séjour majoré de la taxe de séjour si elle est perçue dans la commune.

CONFLITS

Ils peuvent être de deux ordres : soit un problème entre personnes, soit un non-respect des règlements. Dans les deux cas, le conseil des campeurs essaiera de régler l'incident à l'amiable par le dialogue. Si cela n'aboutit pas, il faudra rédiger un rapport de conflit objectif et circonstancié (modèle dans le dossier du responsable et/ou dans l'ordinateur). Celui-ci devra être signé par tous les membres du conseil des campeurs et par les personnes incriminées, en notant bien le numéro de carte d'adhérent de tous. Si les auteurs ne veulent pas signer, ils doivent le notifier en remarque sur le rapport, en précisant les raisons.

Le rapport de conflit est envoyé au secrétariat du GCU. Une copie est remise aux personnes concernées. Le dossier est ensuite instruit par le conseil d'administration (article 21 – CONFLITS – du règlement intérieur du GCU). **À aucun moment, le responsable ou le conseil des campeurs ne peut prendre l'initiative de prononcer une sanction.**

CONSEIL DES CAMPEURS

Le fonctionnement du GCU est basé sur la participation de tous et, sur le plan légal, les autorités exigent un responsable.

Compte tenu de notre fonctionnement, en gestion bénévole, tout terrain est placé sous la responsabilité d'un conseil des campeurs. Ceux-ci, tous adhérents majeurs du GCU (excepté le cas échéant le représentant des jeunes), sont élus par l'assemblée des campeurs présents sur le terrain. Sont en outre membres de ce conseil des campeurs, en tant que membres de droit, les délégués officiels du conseil d'administration.

Le premier arrivant sur un terrain assure provisoirement le fonctionnement du terrain et prend l'initiative de réunir cette assemblée dans les plus brefs délais. Sauf pour les terrains gérés par des salariés, le conseil des campeurs choisit en son sein (au minimum) un responsable et un trésorier. Selon l'importance du terrain et sa fréquentation, il peut désigner des adjoints. Sont également désignés parmi les membres du conseil des campeurs : un responsable des locatifs (si le terrain propose des locatifs gérés bénévolement), un référent sécurité (si les contraintes réglementaires l'exigent), un responsable piscine (si le terrain en est équipé), éventuellement un responsable de la bibliothèque, un représentant des jeunes, etc.

La durée du mandat des membres élus du conseil ne peut excéder deux semaines consécutives. Les conseils des campeurs veillent à l'application des consignes de fonctionnement des terrains qui ne peuvent en aucun cas être modifiées, même par l'assemblée des campeurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout adhérent se doit de participer aux efforts pour éviter le gaspillage et préserver l'aspect et l'environnement du terrain.

CAMPEUR ITINÉRANT

Un campeur itinérant adhérent GCU arrive sur un terrain le soir et repart le lendemain matin, en dehors des heures de permanence du trésorier. À l'arrivée, il remet, avec sa fiche de saisie, sa carte et celles des adhérents de son groupe à la personne de jour ; il récupérera ses cartes le lendemain matin en échange de son paiement : chèque ou autorisation de prélèvement.

Pendant la haute saison uniquement, les campeurs itinérants (1 seule nuit sur le terrain) sont dispensés de service de jour.

CONFLITS

Ils peuvent être de deux ordres : soit un problème entre personnes, soit un non-respect des règlements. Dans les deux cas, le conseil des campeurs essaiera de régler l'incident à l'amiable par le dialogue. Si cela n'aboutit pas, il faudra rédiger un rapport de conflit objectif et circonstancié (modèle dans le dossier du responsable et/ou dans l'ordinateur). Celui-ci devra être signé par tous les membres du conseil des campeurs et par les personnes incriminées, en notant bien le numéro de carte d'adhérent de tous. Si les auteurs ne veulent pas signer, cela sera notifié en remarque sur le rapport, en précisant les raisons.

Le rapport de conflit est envoyé au secrétariat du GCU. Une copie est remise aux personnes concernées. Le dossier est ensuite instruit par le conseil d'administration (article 21 – CONFLITS – du règlement intérieur du GCU). **À aucun moment, le responsable ou le conseil des campeurs ne peut prendre l'initiative de prononcer une sanction ou une exclusion à l'encontre d'un adhérent.**

CONSEIL DES CAMPEURS

Il veille à la bonne tenue et au bon ordre du terrain ainsi qu'au respect de l'application des consignes de fonctionnement et de l'ensemble des textes régissant le GCU. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être modifiés, même par l'assemblée des campeurs.

Le fonctionnement du GCU est basé sur la participation de tous et, sur le plan légal, les autorités exigent un responsable. Compte tenu de notre fonctionnement en gestion bénévole, tout terrain est placé sous la responsabilité d'un conseil des campeurs qui reçoit une délégation de pouvoir du conseil d'administration, pour assurer le bon fonctionnement du terrain. Ceux-ci, tous adhérents majeurs du GCU (excepté le cas échéant le représentant des jeunes), se portent volontaires auprès de l'assemblée des campeurs. Sont en outre membres de ce conseil des campeurs, en tant que membres de droit, les délégués officiels du conseil d'administration.

Le premier arrivant sur un terrain assure provisoirement le fonctionnement du terrain et prend l'initiative de réunir cette assemblée dans les plus brefs délais. Sauf pour les terrains gérés par des salariés, le conseil des campeurs choisit en son sein (au minimum) un responsable et un trésorier. Selon l'importance du terrain et sa fréquentation, il peut désigner des adjoints. Sont également désignés parmi les membres du conseil des campeurs : un responsable des locatifs (si le terrain propose des locatifs gérés bénévolement), un référent sécurité (si les contraintes réglementaires l'exigent), un responsable piscine (si le terrain en est équipé), éventuellement un responsable de la bibliothèque, un représentant des jeunes, etc.

La durée du mandat des membres du conseil ne peut excéder deux semaines consécutives en haute saison.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout adhérent doit participer aux efforts pour éviter le gaspillage et préserver l'environnement du terrain et de son emplacement. Il doit respecter les consignes de tri mises en place par les autorités locales.

GARAGE MORT – OCCUPATION TEMPORAIRE

Le garage mort permet à un adhérent de laisser son installation sur un emplacement entre un ou plusieurs séjours sans occupation. Seuls les emplacements pairs pour une année paire ou les emplacements impairs pour une année impaire seront disponibles. Une installation occupée après 12 heures sera considérée en séjour. Une redevance précisée dans la revue Plein Air et Culture sera appliquée pour chaque nuit déclarée en garage mort. Les terrains concernés et les périodes seront précisés dans la revue Plein Air et Culture. La présence sur le terrain d'un trésorier (salarié ou bénévole) est obligatoire pour que l'occupation temporaire avec garage mort soit possible. Le trésorier doit assurer la comptabilité, tenir à jour l'état des arrivées et des départs et enregistrer quotidiennement pour affichage chaque changement de situation relatif à l'occupation d'un emplacement. Lors de la présence effective (occupation temporaire sur le terrain) le service de jour doit être assuré par l'un des occupants de la parcelle. Le service de jour est à renouveler pour chaque période de 21 jours. Chaque changement d'occupation de l'emplacement (occupation temporaire ou garage mort) devra être signalé au trésorier en lui remettant la fiche d'occupation temporaire d'un emplacement dûment complétée. Pour les adhérents qui n'ont pas autorisé le prélèvement automatique, le paiement se fera au moment le plus opportun en fonction de la durée du séjour (en fin de mois, au départ définitif du titulaire de l'emplacement) et au plus tard à la fin de la période de garage mort. Pour des raisons de sécurité, entre deux séjours, lorsque l'installation est en garage mort, le câble de raccordement électrique doit être débranché de la borne de distribution. Le GCU n'est pas responsable en cas de problème ou d'incident survenu pendant cette période sur l'installation.

Attention : le garage mort n'est pas un service de gardiennage ou d'hivernage.

HYGIÈNE

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté et à l'hygiène, notamment des installations sanitaires du terrain.

LAVAGE

La toilette et les lavages sont interdits aux points de puisage de l'eau. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant il est toléré à proximité des installations à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais entraîner de détérioration de l'environnement : arbres, clôture, etc. Le nettoyage de son matériel personnel est toléré, uniquement, sur l'aire de service pour camping-car.

INVITÉ

Il accompagne des adhérents majeurs du GCU.

Il doit présenter une pièce d'identité et ne peut faire entrer ni voiture, ni caravane sur le terrain ; seule une tente de petite taille peut être acceptée.

Son admission est soumise aux règles suivantes :

- 1^o Tout adhérent majeur peut accueillir deux invités au plus sans dépasser la limite maximale de six personnes sur son emplacement.
- 2^o L'hôte est responsable du respect du règlement du GCU par son ou ses invités.
- 3^o La présence des invités oblige personnellement leurs hôtes au paiement de leur séjour selon le barème du terrain (tarif invité) en informant le jour même le trésorier du départ de son (ses) invité(s). Le départ de l'adhérent majeur invitant entraîne ipso facto le départ des personnes qu'il héberge.

LOCATIFS

Le réservataire et tous les occupants doivent être adhérents du GCU. Cependant un campeur adulte ou enfant peut être accueilli comme invité (cf consigne de fonctionnement chapitre invité) dans la limite maximale d'occupation du locatif, l'installation d'annexes étant tolérée sur l'emplacement. Les adhérents invitant doivent pour cela prendre contact avec le secrétariat directement ou par l'intermédiaire du responsable. Ils doivent acquitter les nuitées de leurs invités (tarif invité). Ceux-ci doivent être inscrits à l'accueil dès leur arrivée sur le terrain. La réservation est ouverte à partir de novembre (date exacte précisée dans la revue et sur le site) pour la saison suivante. La demande de réservation (bulletin à demander au secrétariat ou à télécharger sur le site Internet du GCU) doit être expédiée au minimum 30 jours avant le début du séjour. Les conditions de la réservation figurent sur l'imprimé « réglementation de la réservation des locatifs ».

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur d'un locatif.

Rappel : il est interdit de recharger une batterie de véhicule électrique à partir d'une prise domestique d'un locatif à l'exception des vélos à assistance électrique et fauteuils roulants.

GARAGE MORT – OCCUPATION TEMPORAIRE

Le garage mort permet à un adhérent de laisser son installation sur un emplacement entre un ou plusieurs séjours sans occupation. Il débute obligatoirement par la facturation d'une nuitée au tarif séjour en vigueur. Seuls les emplacements pairs pour une année paire ou les emplacements impairs pour une année impaire seront disponibles avant la haute saison. Une installation occupée après 12 heures sera considérée en séjour. Une redevance précisée dans la revue Plein Air et Culture sera appliquée pour chaque nuit déclarée en garage mort. Les terrains concernés et les périodes seront précisés dans la revue Plein Air et Culture. La présence sur le terrain d'un trésorier (salarié ou bénévole) est obligatoire pour que l'occupation temporaire avec garage mort soit possible. Le trésorier doit assurer la comptabilité, tenir à jour l'état des arrivées et des départs et enregistrer quotidiennement pour affichage chaque changement de situation relatif à l'occupation d'un emplacement. Lors de la présence effective (occupation temporaire sur le terrain) le service de jour doit être assuré par l'un des occupants de la parcelle. Le service de jour est à renouveler pour chaque période de 21 jours. Chaque changement d'occupation de l'emplacement (occupation temporaire ou garage mort) devra être signalé au trésorier en lui remettant la fiche d'occupation temporaire d'un emplacement dûment complétée. Pour les adhérents qui n'ont pas autorisé le prélèvement automatique, le paiement se fera au moment le plus opportun en fonction de la durée du séjour (en fin de mois, au départ définitif du titulaire de l'emplacement) et au plus tard à la fin de la période de garage mort. Entre deux séjours l'installation doit être mise en sécurité. Le GCU n'est pas responsable en cas de problème ou d'incident survenu pendant cette période sur l'installation.

Attention : le garage mort n'est pas un service de gardiennage ou d'hivernage.

HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à l'aspect du terrain et de son emplacement, notamment des installations sanitaires.

Les encombrants doivent être apportés à la déchetterie.

LAVAGE

La toilette, la vaisselle, les lavages sont interdits aux points de puisage de l'eau. Ils ne sont pas reliés au réseau d'eaux usées.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant il est toléré à proximité des installations à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais entraîner de détérioration de l'environnement : arbres, clôture, etc. Le nettoyage de son matériel personnel est toléré, uniquement, sur l'aire de service pour camping-car.

INVITÉ

Il accompagne des adhérents majeurs du GCU.

Il doit présenter une pièce d'identité et ne peut faire entrer ni voiture, ni caravane sur le terrain ; seule une tente de petite taille peut être acceptée. L'invité doit l'inscrire sur la fiche de saisie prévue à cet effet. Son admission est soumise aux règles suivantes :

- 1^o Tout adhérent majeur peut accueillir deux invités au plus sans dépasser la limite maximale de six personnes sur son emplacement.
- 2^o L'hôte est responsable du respect du règlement du GCU par son ou ses invités.
- 3^o La présence des invités oblige personnellement leurs hôtes au paiement de leur séjour selon le barème du terrain (tarif invité) en informant le jour même le trésorier du départ de son (ses) invité(s). Le départ de l'adhérent majeur invitant entraîne ipso facto le départ des personnes qu'il héberge.

LOCATIFS

Le réservataire et tous les occupants doivent être adhérents du GCU. Cependant un campeur adulte ou enfant peut être accueilli comme invité (cf consigne de fonctionnement chapitre « invité ») dans la limite maximale d'occupation du locatif, l'installation d'annexes étant tolérée sur l'emplacement. Les adhérents invitant doivent pour cela prendre contact avec le secrétariat directement ou par l'intermédiaire du responsable. Ils doivent acquitter les nuitées de leurs invités (tarif invité). Ceux-ci doivent être inscrits à l'accueil dès leur arrivée sur le terrain. Les conditions de la réservation figurent sur l'imprimé « réglementation de la réservation des locatifs ».

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur d'un locatif.

Rappel : il est interdit de recharger une batterie de véhicule électrique à partir d'une prise domestique d'un locatif à l'exception des vélos à assistance électrique et fauteuils roulants.



MODIFICATION DE L'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT

Si la composition du groupe occupant un emplacement se modifie au cours du séjour, entraînant ainsi un changement de tarif, chaque modification doit être signalée, le jour même, au trésorier.

OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

2^e Liste des permutations :

Les campeurs installés sur le terrain et désirant changer d'emplacement ont l'obligation de s'inscrire, la veille avant 20h, sur la liste des permutations établie chaque jour sous l'autorité du responsable (livret intitulé : « liste des permutations et liste des campeurs en attente extérieure »). Les campeurs sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain.

Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste des permutations.

Les campeurs installés provisoirement sur des emplacements réservés, doivent obligatoirement s'inscrire sur la liste des permutations.

À 9 heures, le responsable ou son adjoint attribue les emplacements libérés avant 12 heures par les partants aux campeurs présents, inscrits sur la liste de permutation, dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain.

3^e Liste des campeurs en attente extérieure :

Dès qu'un terrain est déclaré complet, une liste d'attente est établie sur la « liste des campeurs en attente extérieure ». Les arrivants qui n'ont pas pu trouver de place, s'y inscrivent dans l'ordre de leur arrivée.

Si un groupe installé sur un emplacement réservé qu'il doit libérer, est obligé de sortir du terrain, il sera inscrit en priorité sur la liste d'attente, à la date de son arrivée sur le terrain.

Tous les matins, à 9 heures, après les permutations, le responsable réunit les campeurs présents (ils ne peuvent être représentés) inscrits sur la liste d'attente extérieure et les invite à choisir un des emplacements libérés dans la matinée (au plus tard à 12h00). Les campeurs installés hors des limites du terrain et inscrits sur la liste d'attente ne doivent pas déposer leurs cartes.

Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste d'attente extérieure.

RÉSERVATIONS D'EMPLACEMENT hors caravaneige

La réservation d'un emplacement est possible pour la haute saison dans un certain nombre de terrains. La liste de ces terrains est publiée chaque année dans la revue Plein Air et Culture hiver. Dans chacun de ces terrains, la moitié seulement des emplacements est soumise à réservation, à l'exception de conventions « accueil de groupes » et pendant la période définie par le conseil d'administration en vue de l'organisation du rassemblement national annuel, les emplacements à numéro pair les années paires, les emplacements à numéro impair les années impaires. La durée d'une réservation, d'un minimum de 7 nuits n'est pas limitée.

Les campeurs ayant réservé un emplacement peuvent changer d'emplacement et prendre part, lorsqu'il est organisé, au système des permutations.

En cas d'arrivée différée, le bénéficiaire d'une réservation doit prévenir le secrétariat du GCU et le responsable du terrain concerné. S'il ne le fait pas dans un délai maximum de 2 jours, il perd le bénéfice de la totalité de sa réservation. Les frais de dossier et les arrhes restent alors acquis au GCU. L'emplacement qui lui était destiné sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre campeur.

À la fin de la période de réservation, la personne qui a réservé et ses accompagnants ne peuvent prolonger leur séjour que si le terrain n'est pas complet et que leur emplacement n'est pas réservé à la suite. Le dernier jour de leur réservation, si le terrain est complet ou que leur emplacement est réservé à la suite, ils doivent alors le quitter avant 12 h.

MODIFICATION DE L'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT

Si la composition du groupe occupant un emplacement se modifie au cours du séjour, entraînant ainsi un changement de tarif, chaque modification doit être signalée, le jour même, au trésorier par la saisie de la fiche « occupation d'un emplacement » disponible à l'accueil et remise à la personne de jour.

OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

2^e Liste des permutations :

Les campeurs installés sur le terrain et désirant changer d'emplacement ont l'obligation de s'inscrire, la veille avant 20h, sur la liste des permutations établie chaque jour sous l'autorité du responsable (livret intitulé : « liste des permutations et liste des campeurs en attente extérieure »). Les campeurs sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain.

Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste des permutations.

Les campeurs installés provisoirement sur des emplacements réservés, doivent obligatoirement s'inscrire sur la liste des permutations.

À 9 heures, le responsable ou son adjoint attribue les emplacements libérés avant 12 heures par les partants aux campeurs présents, inscrits sur la liste de permutation, dans l'ordre de leur arrivée sur le terrain.

3^e Liste des campeurs en attente extérieure :

Dès qu'un terrain est déclaré complet, une liste d'attente est établie sur la « liste des campeurs en attente extérieure ». Les arrivants qui n'ont pas pu trouver de place, s'y inscrivent dans l'ordre de leur arrivée.

Si un groupe installé sur un emplacement réservé qu'il doit libérer, est obligé de sortir du terrain, il sera inscrit en priorité sur la liste d'attente, à la date de son arrivée sur le terrain.

Tous les matins, à 9 heures, après les permutations, le responsable ou son représentant réunit les campeurs présents (ils ne peuvent être représentés) inscrits sur la liste d'attente extérieure et les invite à choisir un des emplacements libérés dans la matinée (au plus tard à 12h00).

Les campeurs installés hors des limites du terrain et inscrits sur la liste d'attente ne doivent pas déposer leurs cartes.

Les campeurs accueillis par un autre adhérent majeur ne peuvent pas s'inscrire sur la liste d'attente extérieure.

RÉSERVATIONS D'EMPLACEMENT hors caravaneige

La réservation d'un emplacement est possible en ligne sur le site Internet du GCU pour la haute saison dans les terrains réservables. La liste de ces terrains est publiée chaque année dans la revue Plein Air et Culture hiver. Dans chacun de ces terrains, la moitié seulement des emplacements est soumise à réservation, à l'exception de conventions « accueil de groupes » et pendant la période définie par le conseil d'administration en vue de l'organisation du rassemblement national annuel, les emplacements à numéro pair les années paires, les emplacements à numéro impair les années impaires. La durée d'une réservation, d'un minimum de 7 nuits n'est pas limitée.

Les campeurs ayant réservé un emplacement peuvent changer d'emplacement et prendre part, lorsqu'il est organisé, au système des permutations.

En cas d'arrivée différée, le bénéficiaire d'une réservation doit prévenir le secrétariat du GCU et le responsable du terrain concerné. S'il ne le fait pas dans un délai maximum de 2 jours, il perd le bénéfice de la totalité de sa réservation. Les frais de dossier et les arrhes restent alors acquis au GCU. L'emplacement qui lui était destiné sera considéré comme libre et pourra être attribué à un autre campeur.

En cas de départ anticipé, même en cas de force majeure, les frais de dossier et les arrhes versés lors de l'inscription restent acquis au GCU. L'adhérent qui avait réservé perd tous ses droits de réservation sur cet emplacement.

À la fin de la période de réservation, la personne qui a réservé et ses accompagnants ne peuvent prolonger leur séjour que si le terrain n'est pas complet et que leur emplacement n'est pas réservé à la suite. Le dernier jour de leur réservation, si le terrain est complet ou que leur emplacement est réservé à la suite, ils doivent alors le quitter avant 12 h.

Réservations ACS : il est également possible de réserver un emplacement sur un terrain où une activité culturelle ou sportive (ACS) est reconnue par le conseil d'administration et organisée par le GCU. Dans ce cas, contactez le secrétariat car la réservation en ligne n'est pas possible. Un justificatif d'inscription à l'activité qui se déroule sur le terrain en question vous sera demandé.

SERVICE DE JOUR

Un campeur ne pouvant effectuer son service à la date prévue (départ précipité pour cas de force majeure), est tenu d'avertir le responsable afin qu'il puisse lui trouver un remplaçant

DISPENSES DE SERVICE DE JOUR

- Pendant la haute saison uniquement, les campeurs itinérants (1 seule nuit sur le terrain) sont dispensés de service.
- Les délégués officiels ainsi que leurs conjoints, sont dispensés de service pendant la haute saison.
- Les animateurs bénévoles des ACS, les salariés du GCU pendant l'exercice de leur fonction, sont dispensés de service.

- Des dispenses de service de jour ne sont délivrées que par le conseil d'administration. Les certificats médicaux présentés sur le terrain ne sont pas pris en compte.

- Les campeurs ayant assuré la fonction de responsable, de trésorier, de responsable des locatifs, de responsable piscine, de référent sécurité sur le terrain, ainsi que les responsables et trésoriers adjoints, sont dispensés du service pendant les quatre premières semaines du séjour au cours duquel ils ont assuré ces fonctions. Le nombre de dispenses sera fixé en respectant les limites suivantes, en fonction de l'occupation du terrain pendant la prise de fonction :

Jusqu'à 50 installations	2 personnes dispensées (Resp. et Tres.) + Resp. locatifs, piscine et référent sécurité.
À partir de 51 installations	4 personnes dispensées (Resp., Resp. adj., Tres., Tres. Adj.) + Resp. locatifs, piscine et référent sécurité.

Les délégués officiels ainsi que leurs conjoints sont dispensés de service pendant la haute saison.

SERVICE DE JOUR

Un campeur ne pouvant effectuer son service à la date prévue (départ précipité pour cas de force majeure), est tenu d'avertir le responsable afin qu'il puisse lui trouver un remplaçant.

Le départ d'un adhérent titulaire d'un emplacement sans avoir effectué son service de jour fera l'objet d'un rapport de conflit.

DISPENSES DE SERVICE DE JOUR

- Pendant la haute saison uniquement, les campeurs itinérants (1 seule nuit sur le terrain) sont dispensés de service.
- Les délégués officiels ainsi que leurs conjoints sont dispensés de service pendant la haute saison.
- les salariés du GCU (animateurs, éducateurs, trésoriers, responsables des locatifs), les adhérents bénévoles qui assurent l'animation d'activités culturelles et sportives GCU, sont dispensés du service de jour pendant leur fonction. Ils doivent présenter une attestation officielle délivrée par le GCU.
- Des dispenses de service de jour ne sont délivrées que par le conseil d'administration. Elles ne sont accordées que pour une année. La demande doit être renouvelée chaque année. Les certificats médicaux présentés sur le terrain ne sont pas pris en compte. La dispense de service de jour est nominative et non à l'emplacement. La dispense liée à une tâche physique ne vaut pas dispense de l'accueil.

- Les campeurs ayant assuré la fonction bénévole de responsable, de trésorier, de responsable des locatifs, de responsable piscine, de référent sécurité sur le terrain, ainsi que les responsables et trésoriers adjoints, sont dispensés du service pendant les quatre premières semaines du séjour au cours duquel ils ont assuré ces fonctions. Le nombre de dispenses sera fixé en respectant les limites suivantes, en fonction de l'occupation du terrain pendant la prise de fonction :

Jusqu'à 50 installations	2 personnes dispensées (Resp. et Trés.) + Resp. locatifs, piscine et référent sécurité.
À partir de 51 installations	4 personnes dispensées (Resp., Resp. adj., Trés., Tres. Adj.) + Resp. locatifs, piscine et référent sécurité.

Toutes les autres consignes sont sans changement.

Le texte intégral des consignes de fonctionnement 2019 est en téléchargement sur notre site Internet :

www.gcu.asso.fr et consultable sur tous les terrains.



DEMANDE D'ADHÉSION

À DÉCOUPER OU À COPIER ET À RENVOYER À : SECRÉTARIAT DU GCU – 72 BOULEVARD DE COURCELLES – 75017 PARIS

Nom et prénom

Adresse

Code postal Ville

Signature

À LA RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE, LE SECRÉTARIAT VOUS ENVERRA L'IMPRIMÉ D'ADHÉSION, LES CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT, LES TARIFS ET UNE DOCUMENTATION.



POUR NOUS CONTACTER

Courrier : Secrétariat du GCU – 72 Boulevard de Courcelles – 75017 Paris

Tél. 01 47 63 98 63

Pour plus d'informations, visitez notre site Internet : www.gcu.asso.fr



POUR QU'EN HIVER LA MONTAGNE RESTE UN PLAISIR



À l'approche des vacances d'hiver, vous commencez peut-être à rêver d'étendues blanches, de descentes tout schuss et de sapins enneigés. Mais connaissez-vous bien les règles de sécurité sur les pistes ?

Depuis 2004, l'association Prévention MAIF est partenaire du Ministère des Sports pour qu'en hiver la montagne reste un plaisir. Peut-être avez-vous vu sur les pylônes des remontées mécaniques les affiches des premières campagnes, « Priorité au skieur aval » et « Maîtrisez votre vitesse » ?

Pour aller plus loin, Prévention MAIF mène, dans des stations des Pyrénées et du Cantal, l'opération GTV (Gère ta vitesse).

Cette opération permet à tout skieur à l'aise sur les pistes de vérifier que sa vitesse et sa trajectoire sont bien en adéquation avec ses capacités, lui permettant ainsi de glisser avec un maximum de sécurité pour lui et pour les autres.

Installée sur la station, une piste balisée permet au skieur de se lancer avant de passer devant un radar qui lui indique instantanément sa vitesse sous forme lumineuse et vocale. En aval de ce radar une zone de freinage est aménagée et balisée de bornes lumineuses associées à des figurines de différentes couleurs.

En fonction de la vitesse enregistrée par le radar, les balises lumineuses indiquent la distance maximale d'arrêt. Par exemple 15 m pour une vitesse de 45 km/h. Le skieur peut ainsi vérifier ses capacités de freinage.

À la demande et avec la participation des stations c'est une façon d'animer les pistes et de permettre de sensibiliser l'ensemble des skieurs.

Maîtriser vitesse et trajectoire est essentiel pour la sécurité de tous les skieurs. Cette opération, qui s'adresse aux débutants comme aux skieurs chevronnés, permet de les sensibiliser aux dangers d'une pratique "débridée" du ski.

À noter également, l'opération « Glisse pas perso », créée il y a près de 20 ans, qui est une action éducative à la sécurité par le biais de pistes écoles dans de nombreuses stations de ski des Pyrénées. Ces pistes accueillent en priorité les enseignants avec leur classe de neige afin de faire découvrir, sur un circuit modélisé, les 10 règles de sécurité à respecter (encadrement assuré par les moniteurs de l'Ecole de Ski Française).

Pour que votre semaine à la neige se déroule sans accident, retrouvez tous les conseils du Ministère des Sports sur <http://www.preventionhiver.sports.gouv.fr/>



PARCOURS VÉLO PRÉVENTION MAIF À SARZEAU



C'est toujours de la bicyclette mais on est déjà sur la voie de la pratique du vélo.

Dès 10 heures, les participants écoutent attentivement les instructions de Denis (président de l'antenne Prévention MAIF d'Ille-et-Vilaine), qui, en bon animateur, a déjà balisé le parcours.

Il va falloir maîtriser sa trajectoire, sa vitesse, le freinage.



La farandole durera une heure et demie.

La trentaine d'enfants très concentrés, très autodisciplinés, va ainsi progresser vers plus de maîtrise et intégrer les règles à respecter. En somme, mieux pratiquer la bicyclette pour mieux rouler à vélo !

Belle ambiance de vacances, parents et grands-parents sur les bas-côtés de la piste, très impliqués aussi. Le tout couronné par une distribution de récompenses et d'un pot de l'amitié.

Entre les habitués et les novices, c'est la bonne humeur qui triomphe sur le podium collectif de ce moment d'éducation routière dans les allées du camping GCU de Sarzeau. C'était la 10^e édition.

Paul RE COURSÉ



Photos Jean-Claude PIROG



À PROPOS DE LA RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS : Où et comment réserver en 2019 sur le site Internet du GCU ?

Conditions préalables à la réservation en ligne :

1. Être adhérent du GCU à jour de sa cotisation pour l'année en cours, avec un numéro d'adhérent qui n'est pas provisoire (ne commençant pas par A ou P) ;
2. Avoir un compte créé dans l'espace « adhérents » du site Internet www.gcu.asso.fr ;

Comment créer votre compte ?

Vous devez obligatoirement communiquer une adresse e-mail valide au GCU, pour cela il suffit d'envoyer un message à gcu@gcu.asso.fr. Votre adresse e-mail servira en effet à vous transmettre les informations relatives à la création de votre mot de passe, nécessaire pour vous connecter à l'espace adhérents accessible ensuite avec votre n° d'adhérent (les 6 chiffres seulement) et le mot de passe reçu ou modifié.

3. Avoir autorisé le prélèvement automatique ou pouvoir payer par carte bancaire.

Les instructions pour réserver sont précisées dans la rubrique « Les modalités de réservation » du présent article.

Pour juger de la nécessité de réserver, les adhérents peuvent consulter sur le site Internet du GCU, fin février – début mars, les graphiques de fréquentation journalière des terrains au cours de l'été 2018.

Nouveauté : l'assemblée générale 2019 se déroulera sur notre terrain partenaire de **XONRUPT-LONGEMER (Vosges)**.

Les terrains en réservation en 2019

Terrains avec ACS : nous vous rappelons qu'il est également possible de réserver un emplacement sur un terrain où une activité culturelle ou sportive (ACS) est organisée, même si ce terrain ne figure pas dans la liste ci-dessous. Dans ce cas, contactez le secrétariat car la réservation en ligne ne sera pas possible.

En 2019, il sera possible de réserver un emplacement portant **un numéro impair** sur les terrains indiqués ci-dessous pendant la haute saison (**du samedi 06 juillet au dimanche 25 août**), pour une période minimum de 7 nuits, à partir **d'un mercredi ou d'un dimanche, à l'exception** des terrains de **La Flotte** et de **Cavalaire le Paradou et Les Oliviers**, à partir d'un mercredi ou **d'un samedi** (voir le tableau ci-dessous).

Bormes Cabasson	La Flotte (S)	Sanguinet
Bormes la Favière	La Tranche-sur-Mer	Socoa
Capbreton	Lacanau	St-Georges-d'Oléron
Cavalaire le Paradou (S)	Le Bois-Plage-en-Ré	St-Georges-de-Didonne
Cavalaire les Oliviers (S)	Le Crotoy	St-Maurice-d'Ardèche
Giens	Loubeyrat	Tourrettes
Hendaye	Meschers	Vias Améthyste
La Croix-Valmer	Mesquer	Vias La Kabylie

(S) réservation à partir d'un mercredi ou d'un samedi ; pour les autres terrains, réservation à partir d'un mercredi ou d'un dimanche.



Les modalités de réservation

La réservation en ligne **commencera le lundi 11 mars 2019 à 19 heures** en suivant le planning ci-après :

lundi 11 mars à 19 heures	Bormes Cabasson
mardi 12 mars à 19 heures	Giens
mercredi 13 mars à 19 heures	La Croix-Valmer
jeudi 14 mars à 19 heures	Bormes la Favière
vendredi 15 mars à 19 heures	Le Bois-Plage-en-Ré
lundi 18 mars à 19 heures	Cavalaire Le Paradou
mardi 19 mars à 19 heures	St-Georges-d'Oléron
mercredi 20 mars à 19 heures	Cavalaire Les Oliviers
jeudi 21 mars à 19 heures	Vias Améthyste
vendredi 22 mars à 19 heures	La Tranche-sur-Mer
lundi 25 mars à 19 heures	Vias La Kabylie
mardi 26 mars à 19 heures	St-Georges-de-Didonne
mercredi 27 mars à 19 heures	Lacanau et Le Crotoy
jeudi 28 mars à 19 heures	Capbreton et Hendaye
vendredi 29 mars à 19 heures	La Flotte et Loubeyrat
lundi 1er avril à 19 heures	Meschers et Sanguinet
mardi 2 avril à 19 heures	Mesquer et Socoa
mercredi 3 avril à 19 heures	Tourrettes et St-Maurice-d'Ardèche

Date de fin de la réservation en ligne **le vendredi 10 mai à 19 heures**.

1. Connectez-vous à l'espace adhérents en renseignant vos identifiants (n° d'adhérent + mot de passe) ;
2. Une fois connecté, vous arrivez sur la page reprenant vos informations personnelles.

Pour commencer la réservation d'un emplacement, cliquez sur l'onglet gris « réserver un emplacement » puis choisissez un terrain et suivez les instructions.

3. **La réservation est validée par le paiement.** Ce paiement peut s'effectuer par prélèvement automatique (vous êtes débité huit jours après la réservation), si vous l'avez préalablement autorisé ; ou bien par carte bancaire. Vous êtes alors redirigé vers le site de paiement sécurisé. Si vous souhaitez payer par chèques-vacances, **ce ne sera possible qu'en remplacement de votre paiement** à condition qu'ils nous parviennent **IMPÉRATIVEMENT** avant le recouvrement de la somme due dans les huit jours suivant la réservation.

Dans ce cas :

- si vous avez opté pour le prélèvement, celui-ci ne sera pas effectué ;
- si vous avez payé par carte bancaire, le montant des chèques-vacances sera crédité sur votre compte.

Dans les deux cas, merci de verser une somme inférieure à la réservation, la différence sera prélevée ou prise sur votre carte bancaire, il est donc inutile de joindre un chèque bancaire.

Pour simplifier votre réservation en ligne, adoptez le prélèvement automatique !

Vous pouvez nous envoyer l'imprimé de mandat de prélèvement dûment complété en y joignant un relevé d'identité bancaire complet. Ce formulaire est en téléchargement sur le site.

Pour vous accompagner dans les différentes étapes de la réservation en ligne, un tutoriel est à votre disposition sur le site www.gcu.asso.fr

Pour les autres conditions de la réservation et les tarifs, voir le règlement complet sur le site.

Avant de réserver, consultez les plans des terrains sur le site pour vous assurer de votre choix d'emplacement.

TARIFS : UNE ÉVOLUTION INDISPENSABLE

Après plusieurs années de maintien des tarifs des séjours, le GCU a procédé à deux augmentations modérées (2% en 2017, 1% en 2018). Dans le même temps, les dépenses ont fait l'objet d'une attention particulière et les délégués de terrain ont aidé le conseil d'administration à réduire et à étaler ces dépenses, par leur travail suivi auprès des artisans et des prestataires de services. L'équilibre financier de notre groupement a ainsi été préservé, mais au prix d'efforts importants et toujours sur le fil. Aujourd'hui, à l'examen de nos comptes, on constate que le contexte dans lequel se place le GCU ne s'améliore pas, tant s'en faut. Quatre exemples illustrent ce constat.

Les dépenses de sécurité

Les contraintes imposées par les commissions de sécurité ne se relâchent pas. Même si nos actions dans ce domaine sont citées en exemple par les préfectures dans des régions critiques (le Var ou l'Hérault, entre autres), les exigences sont toujours plus fortes et s'étendent à

des zones toujours plus étendues. Et les investissements à réaliser pour y répondre sont très importants.

Notre patrimoine forestier / Nos espaces verts

Le budget de l'entretien des espaces verts, déjà le plus gros poste de dépenses pour nous, continue d'augmenter. Les tarifs pratiqués sont en hausse, s'agissant d'une activité nécessitant une importante main-d'œuvre. Nombre de nos terrains comptent des arbres magnifiques, ce qui contribue grandement à leur charme. Mais ce patrimoine vieillit, et son entretien est indispensable et de plus en plus lourd.

Les bâtiments sanitaires

Les bâtiments sanitaires qui équipent nos terrains font souvent notre fierté, et à juste titre (on s'en aperçoit lorsqu'on campe sur d'autres terrains). Mais ces constructions vieillissent et se dégradent lorsqu'elles sont utilisées de manière intensive sur les terrains les plus fréquentés (donc les plus recherchés),

et leur rénovation devient inévitable. Une telle opération atteint et souvent dépasse les cent mille euros.

Des prestations en augmentation

Enfin quelques chiffres illustrent notre constat. Entre 2016 et 2017, donc en un an, les dépenses dites de fluides (eau, gaz et électricité) ont augmenté de plus de 5%, et les factures d'enlèvement des ordures ménagères ont augmenté en moyenne de 15%.

Une évolution indispensable

Le conseil d'administration, avec l'aide de tous les bénévoles, poursuit ses efforts pour limiter les hausses de prix, fidèle au positionnement du GCU dans l'économie sociale et solidaire. Mais aujourd'hui, une augmentation de 3% de l'ensemble des tarifs est indispensable à l'équilibre financier de notre groupement. Cette augmentation est calculée au plus juste pour assurer à tous un vrai droit aux vacances, tout en défendant la pérennité de notre GCU.

À PROPOS DE LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, on le sait tous, c'est cet impôt rarement très élevé (autour de 20 ct par nuit et par adulte) dont on s'acquitte envers la commune dans laquelle on séjourne temporairement. Il permet d'apporter une aide à des communes qui doivent supporter des infrastructures surdimensionnées par rapport à leur population permanente (certaines la voient décupler pendant la saison touristique).

Le produit de cette taxe dépend bien évidemment de la fréquentation touristique, qui est fluctuante par nature. Par ailleurs, les aides reçues par les communes se réduisent (nos adhérents qui sont élus locaux le savent bien).

Le souci de sécuriser les ressources des communes a probablement fait naître l'idée d'une taxe de séjour dite forfaitaire dont le calcul se fait a priori. Si le principe d'une telle forme de taxe peut se comprendre, ce sont les modalités de calcul adoptées qui posent problème.

Le calcul, pour un terrain de camping, prend en effet en compte les éléments suivants :

- le nombre total d'emplacements,
- un nombre d'occupants fixé à 3 ;
- la totalité de la période d'ouverture (pendant la période de perception de la commune) ;
- un taux (autour de 20-22 ct).

On applique ensuite un abattement facultatif de 50 à 70%.

Le résultat d'un tel calcul, qui ne tient aucun compte de la fréquentation réelle du terrain, est une somme qui dépasse très nettement les montants traditionnellement perçus au titre de la taxe de séjour, puisqu'il revient à considérer que le terrain est occupé à hauteur de 50 à 70% (cela dépend de la commune) pendant toute sa durée d'ouverture...

Cette forme de taxe de séjour a été mise en place depuis quelques années, et nos factures émises pour les séjours sur ces terrains ne comportent donc plus la ligne taxe de séjour, celle-ci ne correspondant plus à l'ancien concept. Il a donc fallu adapter les tarifs sur ces terrains : jusqu'à présent, le GCU s'était contenté d'une majoration

de 20 ct par nuit et par adulte, pour aligner les tarifs sur ceux des autres terrains.

Aujourd'hui, cette position n'est plus tenable. Les montants en jeu sont trop importants pour poursuivre ainsi et c'est le GCU, et donc l'ensemble de ses adhérents, qui compense la différence.

Le conseil d'administration a pris deux décisions. D'une part limiter la période d'ouverture des terrains concernés, d'autre part se rapprocher d'une certaine vérité des prix en majorant les tarifs des terrains en question afin de réduire cette différence. Les montants de ces augmentations ont été estimés en fonction de l'expérience des années précédentes et sont indiqués, terrain par terrain, dans le tableau suivant.

TERRAIN	MONTANT PAR NUIT ET PAR ADULTE
Gruissan	0,60 €
Jard	0,60 €
La Flotte	0,40 €
Le Bois-Plage-en-Ré	0,40 €
Le Crotoy	0,20 €
Oye-Plage	0,80 €
Pornichet	0,90 €
Sanguinet	0,60 €
St-Georges-d'Oléron	0,20 €
Vendres	0,90 €
Vias Améthyste	0,60 €
Vias Kabylie	0,60 €

TERRAINS CONCERNÉS PAR LA FORMULE OCCUPATION TEMPORAIRE + GARAGE MORT	Période d'application de la formule occupation temporaire + garage mort	TARIFS TRÈS BASSE SAISON 2019 (de l'ouverture au V 07/06 et à partir du D 15/09)				TARIFS BASSE SAISON 2019 (du V 07/06 au S 06/07 et du D 25/08 au D 15/09)			
		Empl+ 1 Adul	Adul suppl	-18	Inv +18	Empl+ 1 Adul	Adul suppl	-18	Inv +18
Aiguebelette (10 A) (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	12,40	2,80
Auvers-sur-Oise (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80
Blaesheim (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50
Bormes La Favrière (10 A) (MH) (ADSL) [gestion en haute saison] [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	17,90	3,60
Cannes (10 A) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 15/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	12,20	2,80
Capbreton (10 A) (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30
Cavalaire Les Oliviers (10 A) (app& BT) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60
Coutainville (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80
Fabrègues (10 A) (ADSL) (MH) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60
Fréjols (piscine) (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50
Giens (10 A)(MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60
Hendaye (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,50	3,30
La Croix-Valmer (10 A) (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60
La Grande Motte (10 A) (MH) (ADSL) [gestion en haute saison] [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	17,90	3,60
La Tranche-sur-Mer (10 A) (MH & BT) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60
Le Bois-Plage-en-Ré (10 A) (MH) (TS) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	16,00	4,00
Le Crotoy (10 A) (TS) (ADSL) [1]	du D 05/05 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	12,60	3,00
Loubeyrat (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50
Mesnil-Saint-Père (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50
Mesquer (10 A) (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30
Oye-Plage (10 A) (TS) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,10	3,50
Quiberville (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 29/09	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50
Sarzeau (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80
Socoa (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,50	3,30
St-Cast-le-Guildo (MHT) (ADSL) [1]	du V 26/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80
St-Georges-de-Didonne (MH) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,50	3,30
St-Georges-d'Oleron (MH) (TS) (ADSL) [1]	du V 05/04 au S 22/06 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,60	3,50
St-Maurice-d'Ardèche (10A) (BT & MH & MHT) (ADSL) (piscine) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30
St-Saturnin-lès-Apt (10 A) (MH & BT) (ADSL) (piscine) [1]	du V 05/04 au S 06/07 et du D 25/08 au D 03/11	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30

- les 29 terrains du tableau ci-dessus bénéficient pour les périodes précisées de la formule "occupation temporaire + garage mort" ;

- la formule ne s'applique qu'une partie de l'année : au plus tôt à partir du week-end du début des congés scolaires de printemps (V 05/04 en 2019), au plus tard à la fin des congés de Toussaint (D 03/11 en 2019) ;

- cette formule ne s'applique jamais en haute saison ;

- le tarif très basse saison s'applique pendant tout le reste de la période de la formule ;

- le tarif garage mort s'applique jusqu'au vendredi 05 avril au vendredi 07 juin matin et du dimanche 15 septembre au plus tard ;

- pour Le Crotoy, la formule ne s'applique qu'à partir de la fin des congés scolaires de printemps des zones de Paris et d'Amiens (zones C et B) ;



TERRAINS	DATE D'OUVERTURE	DATE DE FERMETURE	TRÈS BASSE SAISON 2019 (de l'ouverture au V 07/06 et à partir du D 15/09)						GARAGE MORT (voir périodes sur autre tableau)						BASSE SAISON 2019 (du V 07/06 au S 06/07 et du D 25/08 au D 15/09)						HAUTE SAISON 2019 (du S 06/07 au D 25/08)								
			Empl +1 Adul	Adul suppl	-18	Inv	Inv	Inv	+1 Adul suppl	-18	Inv	+1 Adul suppl	-18	Inv	+1 Adul suppl	-18	Inv	+1 Adul suppl	-18	Inv	+1 Adul suppl	-18	Inv	+1 Adul suppl	-18				
Aiguebelette (10 A) (MH) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	+18	-18	1,50	12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	-18	+18	-18	+18	-18	+18	-18	+18	-18	+18	-18	+18	-18	
Aiguilles (ADSL) (voir les actualités sur le site du GCU)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,20	2,50	1,25	8,80	2,50														
Alboussière (piscine)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,00	2,50	1,25	8,80	2,50														
Arrens (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,20	2,50	1,25	8,80	2,50														
Avuers-sur-Oise (ADSL) [1]	V 26 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50
Blaesheim (ADSL)	V 05 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	
Bornes Cabasson (10 A) (ADSL)	V 05 avril	au	D 03 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60	1,80	12,70	3,60	19,60	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
Bornes La Favière (10 A) (MH) (ADSL) [gestion en haute saison]	V 14 déc	au	D 03 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	17,90	3,60	1,80	12,70	3,60	22,30	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
Camprieu (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
Canet-en-Roussillon (10 A) (ADS) (BT) [gestion en haute saison]	V 17 mai	au	D 29 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	16,60	3,30	1,65	11,60	3,30	20,70	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	
Cannes (10 A) (ADSL) [1]	V 26 avril	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	15,50	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
Capbreton (10 A) (MH) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30	1,65	11,60	3,30	18,00	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	
Castels (piscine) (MH) (ADSL)	V 14 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
Cavalaire Le Pradou (10 A) (MH & BT) (ADSL)	V 05 avril	au	D 03 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60	1,80	12,70	3,60	19,60	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
Cavaillar Les Oliviers (10 A) (appt & BT) (ADSL) [1]	V 28 juin	au	D 15 sept								10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
Chamborigaud (ADSL)	V 05 avril	au	D 03 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
Chamonix "les Bossons" (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,00	2,50	1,25	8,80	2,50	12,40	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
Chatillon-en-Diois (MHT) (piscine) (ADSL)	V 14 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
Compains	V 28 juin	au	D 15 sept								10,00	2,50	1,25	8,80	2,50	12,40	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
Coutainville (MH) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
Doiarnez	V 28 juin	au	D 15 sept								10,00	2,50	1,25	8,80	2,50	12,40	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
Err (10 A) (ADSL)	V 14 juin	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	15,50	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
Fabregas (10 A) (ADSL) (MH) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60	1,80	12,70	3,60	19,60	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
Frâlois (piscine) (ADSL) [1]	V 26 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	
Giens (10 A) (MH) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60	1,80	12,70	3,60	19,60	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
Grandcamp-Maisy (ADSL)	V 26 avril	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	
Gruissan (10 A) (TS) (ADSL)	V 17 mai	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	12,90	3,30	1,65	11,60	3,30	16,30	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	
Hendaye (ADSL) [1]	V 26 avril	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,50	3,30	1,65	11,60	3,30	16,80	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	2,05	14,40	4,10	
Ile-Tudy (10 A) (ADSL) (BT)	V 14 juin	au	D 15 sept								12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	15,50	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50
Jard-sur-Mer (Mh) (TS) (ADSL)	V 24 mai	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,00	3,80	1,90	13,20	3,80	17,40	4,70	2,35	16,50	4,70	2,35	16,50	4,70	2,35	16,50	4,70	2,35	16,50	4,70	
Kérity (ADSL)	V 28 juin	au	D 08 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	1,75	12,30	3,50	
La Bourboule (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
La Croix-Valmer (10 A) (MH) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	12,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	15,70	3,60	1,80	12,70	3,60	19,60	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
La Ferrière (10 A)	V 28 juin	au	D 15 sept								10,90	2,50	1,25	8,80	2,50	13,60	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10	1,55	10,90	3,10
La Flotte (10 A) (MH) (piscine) (TS) (ADSL)	V 05 avril	au	D 05 mai	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,80	3,60	1,80	12,70	3,60	18,40	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	2,25	15,80	4,50	
La Grande Motte (10 A) (MH) (ADSL) [gestion en haute saison] [1																													



Locquirec	V 28 juin	au	D 15 sept				10,00	2,50	1,25	8,80	2,50	12,40	3,10	1,55	10,90	3,10
Lomenéer-Ploemeur (ADSL)	V 26 avril	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Loubeystat (ADSL) [1]	V 26 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Meschers (ADSL)	V 28 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,50	3,30	1,65	11,60	3,30	16,80	4,10
Mesnil-Saint-Père (ADSL) [1]	V 14 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Mesquer (10 A) (MHT) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30	1,65	11,60	3,30	18,00	4,10
Neuvic (MHT) (ADSL)	V 14 juin	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Oye-Plage (10 A) (TS) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,10	3,50	1,75	12,10	3,50	16,30	4,30
Palhas (ADSL) (BT)	V 28 juin	au	D 15 sept							11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Pierrefiche (ADSL)	V 31 mai	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Plouhinec (ADSL)	V 28 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Pont-du-Fossé (ADSL)	V 31 mai	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Pomichel (ADSL) (TS)	V 28 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		12,20	3,60	1,80	12,40	3,60	15,20	4,40
Port-Leucate (10 A) (BT) (ADSL) (piscine) [gardiennage]	V 24 mai	au	D 29 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		15,50	3,30	1,65	11,60	3,30	19,30	4,10
Prémianon (10 A) (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							11,20	2,50	1,25	8,80	2,50	13,90	3,10
Quiberon (ADSL)	V 26 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Sanguinet (10 A) (BT) (TS) (ADSL)	V 14 juin	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		14,90	3,80	1,90	13,20	3,80	18,60	4,70
Sarzeau (MHT) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Sauvanne (ADSL)	V 14 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Savines-le-Lac (10 A) (MHT) (ADSL)	V 26 avril	au	D 15 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	15,50	3,50
Sciez (MHT) (ADSL) [gardiennage]	V 26 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	15,40	3,50
Selonnet (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Socca (MHT) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	13,50	3,30	1,65	11,60	3,30	16,80	4,10
St-Bonnet-le-Bourg (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
St-Cast-le-Guildo (MHT) (ADSL) [1]	V 26 avril	au	D 03 nov	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
St-Colomban-des-Villards	V 28 juin	au	D 15 sept							10,00	2,50	1,25	8,80	2,50	12,40	3,10
St-Georges-de-Didonne (MHT) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,50	3,30	1,65	11,60	3,30	16,80	4,10
St-Georges-d'Olonne (MHT) (TS) (ADSL) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,60	3,50	1,75	12,10	3,50	17,00	4,10
St-Jean-de-Monts (MHT) (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
St-Jean-en-Royans (MHT) (piscine) (ADSL)	V 31 mai	au	D 29 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,50	3,30	1,65	11,60	3,30	16,80	4,10
St-Jorioz (ADSL)	V 31 mai	au	D 29 sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		13,50	3,30	1,65	11,60	3,30	16,80	4,10
St-Maurice-d'Ardèche (10 A) (BT & MHT & MHT) (ADSL) (piscine) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30	1,65	11,60	3,30	18,00	4,10
St-Pierre-Quiberon (ADSL)	V 14 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
St-Rémy-de-Provence (ADSL)	V 05 avril	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
St-Saturnin-lès-Apt (10 A) (MHT & BT) (ADSL) (piscine) [1]	V 05 avril	au	D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10	1,50	14,40	3,30	1,65	11,60	3,30	18,00	4,10
Toumémie (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Tourrettes (BT) (piscine) (ADSL)	V 24 mai	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Tréviignon (ADSL)	V 14 juin	au	D 29 sept	8,20	2,10	1,05	7,35	2,10		11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Urz (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Valloύisse (ADSL)	V 14 juin	au	D 15 sept							11,50	2,80	1,40	9,90	2,80	14,30	3,50
Vendres-Plage (10 A) (MH & BT) (TS) (ADSL)	Du V 28 juin	au	D 15 sept et du V 18 oct au D 03 nov	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		15,20	4,00	2,00	14,00	4,00	18,90	5,00
Vias Améthyste (10 A) (BT) (TS) (ADSL)	Du V 24 mai	au	D 03 juin et du V 14 juin au D 1er sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		14,90	3,80	1,90	13,20	3,80	18,60	4,70
Vias La Kabylie (10 A) (piscine) (TS) (ADSL)	V 14 juin	au	D 1er sept	10,20	2,10	1,05	7,35	2,10		14,90	3,80	1,90	13,20	3,80	18,60	4,70
Vics-sur-Cère (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Villar-d'Arène (ADSL)	V 28 juin	au	D 15 sept							10,20	2,50	1,25	8,80	2,50	12,70	3,10
Volx (10 A) (ADSL) (piscine)	V 14 juin	au	D 08 sept							12,40	2,80	1,40	9,90	2,80	15,50	3,50

En caractère gras, les 24 terrains où il est conseillé de réserver en haute saison.

TS : type de séjour inclus.

[1] formule occupation temporaire + garage mort (pour les périodes d'application, voir tableau spécifique avec les 29 terrains concernés). Terrains avec locatifs : MH (mobil-home) ; BT (bungallow toile) ; MHT (mobil-home toile).



NAISSANCES

DOUBS

Un nouveau petit campeur est né, il s'appelle Eliot Delval. Ses 2 grands frères, Mattéo et Robin, n'ont pas manqué de déjà bien l'accompagner dans le camping GCU de La Kabylie à Vias.

DÉCÈS

AIN

Vous ne rencontrerez plus Alain Roche sur les terrains de pétanque de nos campings. La maladie qui l'avait empêché de fréquenter La Grande Motte ces 2 dernières années l'a emporté le 6 novembre à l'âge de 76 ans. Les anciens campeurs de La Tranche et de Canet se souviendront de lui.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/HAUTES-ALPES

Les collègues de l'antenne 04/05 du GCU ont la tristesse de vous faire part du décès de leur ami Henri Bon. Habituel, avec Georgette son épouse, du terrain de La Grande Motte, fidèle participant aux réunions annuelles, aux séances de « petits travaux » d'aide aux DT, aux rencontres amicales, il a surtout beaucoup œuvré au sein de la MAIF durant de très longues années. À son épouse, Georgette, à ses filles et ses chers petits-enfants, nous présentons nos condoléances et nos amicales pensées.

DOUBS

L'antenne départementale du Doubs s'associe à Suzanne, son épouse, et Christelle, sa fille, pour vous faire part de la triste nouvelle du décès de Jean-Marie Ravey. En 1961, à juste 15 ans, il s'enthousiasme pour le GCU, découvrant avec ses parents les camps de Jullouville, Saint-Cast et La Tranche-sur-Mer. Sitôt marié en 1969, il devient membre convaincu et actif du GCU. Il participe très vite aux travaux du bureau départemental avant d'en devenir le responsable pour de nombreuses années, jusqu'à cet automne. Fidèle des camps de La Tranche-sur-Mer, de Saint-Saturnin-lès-Apt et de l'Espérou, il a souvent pris en charge la trésorerie du temps des petits adhésifs et des jours de service qui duraient la journée entière. Ces temps de partage avec les autres C.U. étaient pour lui partie intégrante des plaisirs du camping, car il aimait par-dessus tout rencontrer les uns et les autres, discuter pendant des heures, refaire le monde. Les apéritifs sans lui nous paraîtront bien ternes.



NORD

Christian et Marie-Claude Dubruque sont très heureux de vous annoncer la naissance de César, petit frère de Jeanne, chez Delphine et Guillaume. Il est né le 23 septembre 2018. Avec Hugo, Paul et Eloïse, ils seront 5 à profiter des joies du camping de Vendres.

EURE

Monique, son épouse, Éric et Stéphanie, Laurence, ses enfants, Julie et Antoine – Victor et Charlotte, ses petits-enfants, ont la tristesse de vous annoncer le décès de Claude De Même le 21 novembre 2018 à l'âge de 82 ans. Fidèle C.U. du terrain de Bormes La Favière depuis 30 ans, il arrivait avec sa caisse à outils, toujours prêt à assurer un dépannage que ce soit dans les sanitaires du terrain ou auprès des C.U. Il consacrait aussi beaucoup de temps à promener ses petits-enfants en poussette.

FINISTÈRE

Mamie Trémintin, la mascotte de La Tranche, nous a quittés à quelques jours de son 93e anniversaire. Elle avait tenu à passer ses dernières années de vaillance en camping. Entrée en EHPAD en décembre 2016, elle s'y est éteinte progressivement le 6 novembre, sans souffrance, entourée de l'affection de ses proches. Que soient remerciés ses ami(e)s campeurs qui l'ont entourée et choyée, lors de ses ultimes séjours. Le bonheur qu'elle a connu au GCU avec Paul, décédé en 2012, aura été unique, recevant et rendant tant de joie et de plaisir de vivre.

HAUTE-MARNE

Malgré son courage et sa combativité, Sylvie a été emportée par le cancer le 6 novembre 2018 laissant Minou et toute sa famille dans un profond désarroi.

PETITES ANNONCES



CARAVANES

Dépt. 34. Vds carav. Hobby Excellent 440, 2010, TBE, mover, avert, porte-vélo, nbx accessoires (frigo, mbl. cuisine,...). Prix : 9 000 €. Contact : 06 73 02 76 45.

Dépt. 69. Vds carav. Gruau Espace 37DT, 3,70 m, remisée ds grange, parfait état, 3/4 pl., cab. toilette+acc (avt servi 1 fois, solette, marquise, roue de sec., bouteille de gaz, stab. Tunési, rallonge élec. 25 m. Prix : 3 400 €. Contact : 04 78 51 44 32/06 37 31 08 86.



Où se trouvent ces terrains ?



Solution du PA 300



Photo Gilles MARISSAL

Il s'agit du terrain de Savines-le-Lac

 photos insolites



Vacances à Kerity



Vie d'Anges

HIP HIP HIP... ACS !

De tout, partout, pour tous !

ACS... derrière ce mystérieux sigle se cache un des piliers du GCU, qui ravit chaque année environ 1500 adhérents de tous âges et de tous styles : les Activités Culturelles et Sportives.

Il y en a pour tous les goûts, partout en France, sur ou à proximité des terrains du GCU.

Ces conviviales activités sont orchestrées par la commission et le délégué aux ACS, Alain Cosme, qui est aussi vice-président du GCU.

